

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE
PRESENTÉ A
L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN ETUDES REGIONALES

PAR
DOMINIQUE POITRAS
B.A.
C.Sc.Soc.

LES MAISONS DE JEUNES: PRISE EN CHARGE PAR LA JEUNESSE
ET\OU PRISE EN CHARGE DE LA JEUNESSE?

FEVRIER 1991



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

REMERCIEMENTS

Il est évident que je remercie mon directeur de mémoire, **MONSIEUR JEAN-PIERRE DESLAURIERS**, pour ses conseils judicieux.

Je ne peux passer sous silence l'apport du coordonnateur de la maison de jeunes de Roberval, **MONSIEUR MICHEL SIMARD**, et de la directrice de la maison de La Baie, **MADAME LOUISE BOUCHARD**. La fougue dont ils font preuve dans l'exercice de leur fonction était pour moi stimulante.

Je tiens à remercier spécialement **PASCAL**, jeune animateur de la maison de Roberval, qui a su me surprendre en me donnant exemple de ce que signifiait la notion de prise-en-charge. Pascal est selon moi un bon modèle de l'action entreprise en maison de jeunes.

Enfin, j'ai su apprécier le support technologique de **R.G. DISTRIBUTION INFORMATIQUE**.

RESUME

Avec la crise des années 80, l'Etat transfère certaines responsabilités au niveau des régions, des groupes sociaux et des mouvements associatifs. C'est dans un pareil climat que grandissent les jeunes de douze à dix-sept ans. Pour ceux-ci, l'action doit se dérouler au quotidien et dans l'immédiat réalisable. Dans ce but, les jeunes renoncent aux grands rassemblements et leur préfèrent les petites unités.

Les maisons de jeunes répondent à ce besoin d'expression au niveau de petits groupes: les jeunes y obtiennent des informations sur des problèmes qui les préoccupent, et qui les touchent directement. Ces maisons, nous les retrouvons à la grandeur du Québec.

Il n'y a pas que les jeunes qui doivent naviguer dans cette mer trouble. La situation économique n'est pas plus favorable aux mouvements sociaux. S'il y a eu transfert de responsabilités par le gouvernement provincial, il ne s'est pas accompagné d'un transfert de fonds. Hier, les organisations communautaires manquaient de fonds, il en va de même aujourd'hui, et demain on prévoit toujours des nuages.

Cela oblige les organismes à lutter de façon constante pour rester en vie. Une lutte inégale; un nain contre un géant, l'Etat. Les maisons de jeunes se tournent donc vers la communauté locale pour combler le vide. On survit, c'est certain, mais à quel prix? Faut-il mettre quelques objectifs de côté? Qu'en est-il en région périphérique?

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les maisons de La Baie et de Roberval sont les deux premières maisons à s'être implantées sur le territoire régional. Ce n'était pas facile alors, cela vaut encore présentement. Il faut être sur ses gardes. On dit que les maisons sont là pour et par les jeunes et il faut que cela persiste.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I. CONTEXTE GENERAL.....	7
A.LE NOUVEAU ROLE DE L'ETAT.....	7
B.ETRE JEUNE EN PERIODE DE CRISE	
ECONOMIQUE.....	11
1.La jeunesse en tant que groupe social....	13
2.Les préoccupations et engagement	
des jeunes.....	14
C.HYPOTHESE.....	20
D.CHOIX DES UNITES D'OBSERVATION.....	23
E.SELECTION DES INFORMATEURS.....	24
F.CUEILLETTE DES DONNEES.....	24
1.Etude documentaire.....	24
2.Entrevues.....	25
G.ANALYSE.....	25

CHAPITRE II. EMERGENCE DES MAISONS DE JEUNES.....	27
A.LE RAPPORT DU COMITE D'ETUDE SUR LA READAPTATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PLACES EN CENTRE D'ACCUEIL.....	27
B.LES RESSOURCES VENANT EN AIDE AUX JEUNES.....	29
1.La législaton sur la jeunesse.....	30
a.La loi sur la protection de la jeunesse.....	30
b.Quand la loi s'applique.....	34
c.La loi sur les jeunes contrevenants...	36
C.LES MAISONS DE JEUNES.....	42
1.Historique des maisons de jeunes.....	42
2.Objectifs d'opération des maisons de jeunes.....	43
3.Ancreage des maisons de jeunes.....	45
4.Le regroupement des maisons de jeunes au Québec.....	46
D.LA SITUATION REGIONALE DES MAISONS DE JEUNES.....	47
1.Le Regroupement des Maisons de Jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean\Chibougamau- Chapais.....	47
a.Origines.....	47

b. Mandats.....	48
c. Fonctionnement.....	48
d. Répartition spatiale des membres.....	49
e. Financement.....	52
2. Les services offerts par les maisons...	53
3. Le taux de fréquentation.....	54
E. CONCLUSION.....	54
 CHAPITRE III. LA MAISON DE JEUNES "LASER" DE ROBERVAL....	56
A. HISTORIQUE.....	56
B. OCCUPATION PHYSIQUE.....	58
C. LES MEMBRES DE LA MAISON DE JEUNES.....	59
D. FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE JEUNES....	60
1. Organigramme.....	60
2. Acteurs en présence.....	63
a. Les jeunes.....	63
b. Les adultes.....	63
c. Le personnel.....	64
3. Le produit.....	65
a. Place de l'information.....	67
b. Place occupée par la publicité.....	69
 CHAPITRE V. LA MAISON DES JEUNES DE LA BAIE.....	70
A. HISTORIQUE.....	70

B.OCCUPATION PHYSIQUE.....	71
C.FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE JEUNES.....	72
1.Organigramme.....	72
2.Acteurs en présence.....	73
a.Les jeunes.....	73
b.Les parents.....	75
c.Le personnel.....	76
3.Le produit.....	79
a.L'écoute.....	81
b.Après la prévention, l'action?.....	82
 CHAPITRE V: QUI PREND CHARGE DE QUI?.....	85
A.RAPPEL DES FAITS.....	85
B.LES PRATIQUES EN MAISON DE JEUNES.....	86
1.Auto-prise en charge -vs- auto-réalisaiion: développement des potentialités des adolescents.....	88
2.Cadre d'intervention.....	92
3.Appropriation des lieux.....	96
C.ACTEURS EN PRESENCE.....	97
1.Les jeunes.....	97
a.Postulat de base.....	97
b.Les membres.....	99
c.Jeunes et fréquentation scolaire.....	101

d. Intégration des jeunes au groupe.....	101
e. Qui s'implique?.....	103
2. Les parents.....	107
3. Les animateurs.....	108
a. Innovations au niveau de l'équipe d'animation.....	109
b. Relations entre animateurs et adolescents.....	111
c. Limites des interventions des animateurs.....	113
4. CONCLUSION.....	116
 CHAPITRE VI: QUI AIDE QUI?.....	120
A. LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES.....	122
B. LES CLUBS SOCIAUX.....	123
C. LES MAISONS DE JEUNES ET LES TROIS PALIERS GOUVERNEMENTAUX.....	123
1. Le niveau municipal.....	123
2. Le provincial.....	125
3. Le fédéral.....	129
a. Les CLSC.....	131
D. CONCLUSION.....	133

CONCLUSION GENERALE: DU PASSAGE DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA JEUNESSE A LA PRISE EN CHARGE DE LA JEUNESSE.....	136
BIBLIOGRAPHIE.....	145

INTRODUCTION

Depuis les années 60 et d'une façon plus intense dans les années 70, le mode de reproduction capitaliste traverse une phase de déstructuration/restructuration. Le capital voit deux solutions: d'une part, l'extension du fordisme¹ à l'ensemble de secteurs d'activités (particulièrement le secteur des services); d'autre part, renforcer et développer, au sein de formations centrales, la division du travailleur en une fraction stable (l'ouvrier professionnel, mâle, blanc et syndiqué) et une fraction instable (les jeunes, les femmes, les immigrés)².

Au tournant des années 80, la crise prend de l'ampleur et ses effets entraînent une hausse fulgurante des coûts sociaux.

Cette hausse va contribuer au gonflement des déficits

¹Pour Ford: "...un bouleversement des techniques de production ne pouvait se concevoir qu'accompagné de bouleversements parallèles dans les modes de vie. Pour produire beaucoup, il faut consommer beaucoup. Et pour consommer beaucoup, ne comptons pas sur les riches, disait Ford: ils ne sont pas assez nombreux. Faire des ouvriers des consommateurs, les intégrer psychologique - et financièrement! - au fonctionnement du capitalisme à la fois comme travailleurs et comme clients, voilà à la solution". REF: D., Clerc, A., Lipietz, J. Satre-Buisson, La crise, Paris, Syros, 1983, p.51-52.

²Marie Blanchard, Organisation populaires et transformation sociale, le R.O.C.C.R. et six de ses organisations-membres cahiers du GRIDÉQ, # 18, Université du Québec à Rimouski, 1986, p.13-14.

budgétaires des paliers fédéral et provincial.³ On se retrouve alors face à un cercle vicieux. L'accroissement des problèmes sociaux, tandis que les revenus de l'Etat connaissent un mouvement contraire.

Pour le pouvoir étatique, la voie de l'avenir réside dans la décentralisation au profit du secteur privé. Le nouveau mode de régulation de l'accumulation du capital est celui de la dualisation économique⁴. D'un côté le capital monopoliste est chargé du secteur performant, tandis que la société locale se charge du secteur jugé non-performant. Le repli de l'Etat étant particulièrement visible dans le cas des problèmes sociaux (secteur jugé non-performant). Nous nous trouvons donc face à deux types de dichotomies. D'une part, on parle d'une population stable et une population instable (jeunes, femmes, etc), et d'autre part, on réfère à un secteur d'activité jugé performant et un secteur jugé non-performant.

Inévitablement, toute crise fait des victimes et aucune

³Denis Fortin, Riches contre pauvres deux poids, deux mesures, Au passage... de l'Etat-Providence à l'Etat-Provigo!, Les Editions autogestionnaires, 1988, Québec, p.26.

⁴KLEIN, Juan-Luis avec la collaboration de Jean DESY, Roland CHARBONNEAU, et Christiane GAGNON, Désengagement de l'Etat et organisations populaires en région périphérique: notes pour un projet de recherche, Groupe de recherche et d'interventions régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Novembre 1982, notes de recherche; vol.1, no2, p.14.

catégorie d'âge n'y échappe. Chez les jeunes, le chômage est un phénomène de plus en plus répandu dont peut résulter un sentiment de marginalisation et persécution. Autrefois période d'expérimentation, de développement et de préparation, la jeunesse est en voie de devenir un piège, sans possibilité apparente d'accéder au statut d'adulte⁵. Melucci précise que:

La condition des jeunes, homogène par plusieurs aspects, mais aussi différenciée par les appartenances sociales et territoriales, semble ainsi marquée dans les sociétés complexes par cette précarité durable, par un manque de limite qui finit par être une ouverture sur le vide, par une suspension du temps que l'on sait fictive et contrôlé.⁶

On assiste alors à un glissement de l'intérêt des jeunes se porte vers un individualisme à plusieurs (niveau micro-communautaire⁷). L'atmosphère est au chacun pour soi et les stratégies collectives ne sont plus à la mode⁸. La jeunesse

⁵Fournier, Bernard, "Jeunesse et changement social: un mythe?", Actes du colloque sur la place des jeunes dans la société politique québécoise, Ste-Foy, Université Laval, 1985, p.17.

⁶Melluci,A., "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques", Revue Internationale d'action communautaire, no 10/50, Automne 1983, p.18.

⁷Fisher, Hervé, "Du côté des nouvelles générations", Autogestions, no20 et 21, 1985, p 267.

⁸Charron, Claude, "Ne vous laissez pas parler comme cela!" Actes du colloque sur la place des jeunes dans la société québécoise, Université Laval, Ste-Foy, 1985, p. 25.

actuelle se distingue ainsi de la génération précédente pour qui:

(...) nous avions compris, nous amènerions sur terre un ciel qui serait en même temps tous les cieux: l'élévation de la conscience, la liberté sexuelle, l'égalité des races et des sexes, la créativité pour tous, l'agonie du capitalisme et de l'impérialisme, la montée des petites communautés, la pleine authenticité des sentiments ... tout cela se réaliseraient simultanément, harmonieusement et prochainement. (?)

Les jeunes actuels n'adhèrent plus à ces idéaux. Il est facile de conclure qu'ils n'ont aucun espoir et aucun projet. C'est prendre comme étalon de mesure universel la génération précédente.⁹

C'est dans ce contexte que sont apparues au Québec les maisons de jeunes. Se voulant une tribune pour les jeunes de douze à dix-sept ans son but ultime est d'en arriver à ce que les jeunes qui la fréquentent se prennent en main, atteignent ce qu'ils appellent le "statut de vrai citoyen".

L'opération d'une maison de jeunes demande beaucoup

⁹voir aussi Jean-François René, cité par Michèle Bourgon dans "Quand le conflit de générations entre en salle de classes, Connaissez-vous Max Headroom?", Actes du congrès de 1987, R.U.F.U.T.S., Montréal, 1987, p.173-174.

d'efforts. Ancrant toutes ses interventions sur les besoins du milieu, les maisons se tournent vers l'Etat pour obtenir la plus grande partie des fonds nécessaires à leur fonctionnement. Par contre, si l'Etat se tourne vers la communauté que lui offre-t-il en échange? Les maisons de jeunes doivent-elles travailler en complémentarité avec l'Etat ou sont-elles des partenaires?

Notre propos est d'en arriver, à travers l'étude des maisons de La Baie et de Roberval, à dégager les relations de pouvoirs à l'intérieur des maisons de jeunes. C'est ainsi que nous pourrons répondre aux questions: qui aide qui? y-a-t-il prise en charge?

Pour se faire, on brosse dans le chapitre premier un portrait général du nouveau rôle de l'Etat face à la crise et de la situation que vivent les jeunes pendant cette période.

Le second chapitre s'attarde sur les ressources existantes pour venir en aide aux jeunes en difficultés. Ce qui nous conduit à parler des maisons de jeunes en tant que lieu de rencontre et tribune pour les jeunes.

Les chapitres trois et quatre, se consacrent à la

description des maisons de jeunes de Roberval et de La Baie. Les chapitres six et sept sont plus analytiques et confrontent ces données au cadre théorique présenté dans le chapitre un.

CHAPITRE 1:
CONTEXTE GENERAL

A. LE NOUVEAU ROLE DE L'ETAT

L'Etat doit, à partir de la crise économique des années 80, se doter d'un nouveau mécanisme de régulation. La notion de développement se transforme; il en va de même du rôle protecteur de l'Etat.¹⁰

Du rôle de bouée de sauvetage du libéralisme, l'Etat-providence se voit taxé d'un rôle moins enviable; on fait de lui le responsable de la crise actuelle.

Les attaques menées à son encontre viendront d'abord de la part de ceux qui ont un intérêt prioritaire à pouvoir repérer, dans pareilles circonstances, un bouc émissaire autre qu'eux-mêmes, pour expliquer les nombreuses difficultés rencontrées sur la route de leur propre croissance de leur obésité, au fil des dix ou quinze dernières années.¹¹

¹⁰Duchastel, J., "Il n'y a plus de jeunesse... mais encore un Etat", Revue Internationale d'action Communautaire, numéro 18/48, Automne 1982, p.168.

¹¹Fortin, Denis, Riches comme pauvres deux poids, deux mesures, Au passage... de l'Etat-Providence à l'Etat-Provigo!, Les Editions autogestionnaires, 1988, Québec, p.29.

Ainsi, le gonflement des programmes sociaux, depuis quinze ans, serait le premier responsable des déficits budgétaires. Trop onéreux, une solution s'impose: le dégraissage radical de l'Etat-providence. On doit se tourner vers la communauté non seulement de par le renforcement de la crise, mais aussi par une transformation du tissu social.¹²

Pour permettre à l'Etat-providence de se délester d'une partie de ses charges, on met le focus sur la responsabilité personnelle et communautaire, cristallisée dans le développement d'un bénévolat supplétif lié à la multiplication des initiatives volontaires de support, d'entraide et de dépannage.¹³ Dès lors, la priorité est accordée à l'identification de populations dites à risque:

L'Etat a d'abord manifesté ses préoccupations et ses attentions pour les groupes qui lui apparaissaient les plus défavorisés: les personnes du troisième âge, les handicapés, les jeunes et les femmes au travail ont certes représenté des groupes qui ont réussi à éveiller la sensibilité de nos dirigeants poli-

¹²Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Rapport, Les publications du Québec, Gouvernement du Québec, 1988, p.300.

¹³Fortin, Denis, Riches comme pauvres deux poids, deux mesures, Au passage... de l'Etat-Providence à l'Etat-Provigo!, Les Editions autogestionnaires, 1988, Québec, p.33.

tiques.¹⁴

Ce sont les régions, les groupes sociaux et les mouvements associatifs que l'Etat interpelle pour prendre sa relève¹⁵. Les acteurs sociaux doivent maintenant apprendre à miser sur leurs propres ressources et leurs propres moyens.¹⁶ Les analyses nouvelles, orientées sur le dynamisme propre des sociétés locales, tendent;

(...) à voir dans ces lieux un agent, sinon un auteur, du changement, voir une réponse à un certain nombre de défis économiques et sociaux. Le retour au local reposera sur l'idée que ces défis peuvent être surmontés en restaurant la puissance sociale et économique d'un espace spécifique et spécifié, en rendant aux collectivités territoriales les moyens d'agir et d'intervenir.¹⁷

La régulation s'exerce par le biais des subventions gouvernementales. Si une organisation veut subsister, il lui faut faire en sorte qu'il y ait adéquation entre les buts

¹⁴Marc-Adélard Tremblay, "Morphologie sociale québécoise en mutation: Esquisse à main levée", La morphologie sociale en mutation au Québec, Cahiers de l'ACFAS, no 41, 1986, p.29.

¹⁵Voir aussi P. Maclouf, "Les restructurations économiques et l'ancrage territorial de la crise de l'Etat-providence", Revue internationale d'action communautaire, no 13/53, p.15.

¹⁶P. Hamel, A. Germain, "L'autonomie des collectivités locales: entre la crise et le changement", Revue internationale d'action communautaire, no 13/53, p.37.

¹⁷M. Mormont, C. Mongenot "Le retour au local et les classes moyennes", Revue internationale d'action communautaire, no 13/53, p.20-21.

poursuivis par l'organisation et les priorités étatiques. C'est pourquoi la Commission d'enquête sur les Services de Santé et les Services Sociaux reconnaît quatre grands enjeux: la reconnaissance du rôle et la contribution des organismes communautaires, le respect de leur autonomie, un financement adéquat et la mise en oeuvre d'une collaboration établie sur des bases équitables.¹⁸ Les groupes populaires pourront constituer la base d'un contre-pouvoir en autant que "le contrôle partiel des orientations et de l'action est détenu par ceux-là même à qui l'action est destinée".¹⁹

Les groupes populaires se distinguent par leurs pratiques d'organisation, de gestion et de consommation. Ce qu'ils visent, c'est d'agir dès maintenant sur différentes zones de la vie sociale. En découle une recherche d'égalité, de démocratie, de qualité de vie, et de mieux-être²⁰. C'est ainsi qu'ils innovent, et c'est par l'innovation qu'ils se distinguent des organisations étatiques qui souvent occupent déjà des créneaux que les groupes empruntent.

¹⁸Commission d'enquête sur les services de santé de des services sociaux, Rapport, Les publications du Québec, Gouvernement du Québec, 1988, p.298, Québec.

¹⁹Godbout, cité par Blanchard, Organisations populaires et transformations sociales, le R.O.C.C.R. et six de ses organisations-membres, Cahiers du GRIDEQ, no18, Université du Québec à Rimouski, 1986. p.24.

²⁰Blanchard, p.26.

Les organisations communautaires, au niveau des pratiques et des approches thérapeutiques, ont su faire preuve de dynamisme et de capacité d'innovation.²¹ A cela s'ajoute une volonté manifeste de participer de façon active à la définition des besoins et à l'élaboration des programmes, des politiques et des orientations gouvernementales. Malgré les progrès effectués, les représentants des organismes communautaires affirment qu'il n'y a pas de véritable reconnaissance de leur apport, et d'encouragement au développement. On est loin de l'établissement d'un partenariat équitable et respectueux des différences, entre le réseau public et le secteur communautaire.²²

B. ETRE JEUNE EN PERIODE DE CRISE ECONOMIQUE

Parmi les segments de la population identifiés instables, on retrouve les jeunes. De fait, comment ce groupe se comporte-t-il en période de crise économique? Qu'en est-il des services à cette population?

Dès qu'on parle de jeunesse, de prime abord, on se rapporte à la notion d'âge. De fait, sont considérés comme faisant partie de la cohorte des jeunes, les individus dont

²¹Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Rapport, Gouvernement du Québec, 1988, p.297.

²²Id, p.298.

l'âge se situe entre une limite minimum et une limite maximum. Ces limites vont varier au fil des ans. Ainsi, depuis les années 80, sont considérés comme étant jeunes, les individus dont l'âge varie entre douze et trente ans. Comme le précise Dandurand²³, cet écart est divisible en deux sous-catégories soit: les adolescents (de 12 à 17 ans) et les jeunes adultes (de 18 à 29 ans). La période de l'adolescence constituant, quant à elle, une période de transition entre deux mondes²⁴.

Toutefois, Boullier²⁵ précise que le groupe est construit sur l'arbitraire comptable des frontières d'âge, par comptage d'individus nés entre telle et telle date. Selon cet auteur, l'âge ne permet pas d'expliquer le rapport des générations:

On peut ainsi définir des groupes de contemporains, toujours relatifs, qui apparaissent ou se désignent comme culturellement distincts. Le fait que quatre milliards d'êtres humains vivent dans le même temps physique n'en fait en rien des contemporains. Chaque société, chaque groupe social définit en effet une histoire spécifique qui distingue chaque unité sociale du temps physique en lui fournissant des repères temporels, des

²³Renée B. Dandurand, "Jeunes et milieu familial", dans Une société des jeunes?, sous la direction de F. Dumont, Institut Québécois de la Recherche sur la Culture, Québec, 1986, p.114.

²⁴Françoise Dolto, La cause des adolescents, Robert Laffont, Paris, 1988, p.19.

²⁵Boullier, D., "Rapport de génération(s): classement par l'âge et généalogie" Les cahiers sur la recherche sur le travail social, no 13/87, Université de Caen, 1987: 13.

origines et des fins spécifiques.²⁶

C'est ce qui faisait dire au Comité Sénatorial sur la jeunesse, que la jeunesse n'est pas un bloc naturellement homogène²⁷: rien ne permet d'affirmer que les jeunes partagent tous les mêmes désirs, ni que tous conçoivent les choses de la même façon.²⁸

1. La jeunesse en tant que groupe social

C'est à partir des années 60 que la jeunesse passe de l'univers familial à une réalité de groupe. Elle se forme en groupe social par la reconnaissance d'une similitude, d'une unité et d'une interdépendance. Ce processus se produit par l'occupation du lieu géographique de travail qu'est l'école et de ce lieu proviennent les signifiants assurant l'identité des jeunes. Le territoire scolaire a son espace physique, mais aussi ses intérêts, sa propre dynamique de travail, ses symboles, son organisation, son ambiance, ses processus de

²⁶Idem, p.18.

²⁷Bernard Fournier, "Jeunesse et changement social: un mythe? dans Colloque sur la place des jeunes dans la société politique québécoise, Université Laval, Ste-Foy, 1985, p.22.

²⁸Comité Sénatorial spécial sur la jeunesse, Jeunesse: un plan d'action, 1986, p.27.

travail et ses valeurs²⁹.

Françoise Dolto croit que les "ados" ont formé un groupe social à partir du moment où ils ont été rejetés, identifiés comme inaptes à entrer dans la société³⁰. La transition entre les deux mondes se fait maintenant avec moins de facilité.

Dans notre société, les jeunes ne sont pas aidés parce qu'il n'y a pas d'équivalent des rites d'initiation qui marquaient ce temps de rupture. Les épreuves collectives étaient imposées à des enfants qui étaient tous à peu près du même âge mais qui n'étaient pas tous mûrs pour que ça produise un effet mutant sur eux, mais c'était un événement qui marquait et la société les considérait comme intronisés, c'est-à-dire comme ayant subi l'initiation qui permet de devenir adolescent à partir de ce passage-là. Qu'ils y soient prêts intérieurement ou qu'ils n'y soient pas, ils étaient vus par les adultes comme ayant le droit d'y accéder. Réduits à eux-mêmes, les jeunes aujourd'hui ne sont plus menés ensemble et solidairement d'une rive à l'autre; il faut qu'ils se donnent à eux-mêmes ce droit de passage. Cela exige d'eux une conduite à risque.³¹

2. Les préoccupations et engagement des jeunes

La prolongation de la période où un individu est considéré

²⁹Réginald Richard, "Les jeunes, un écart. Marginalité et parallélisme, une résistance?", Questions de culture, no 3, Institut québécois de recherche sur la culture, Leméac, 1982, p.136.

³⁰Françoise Dolto, p.25.

³¹Françoise Dolto, p.26.

comme étant jeune entraîne un renforcement du sentiment d'appartenance, mais aussi une forme d'insécurité face à leur avenir. Les préoccupations des jeunes se tournent dès lors vers la vie quotidienne, et l'action fait place à la réflexion. La notion d'engagement devient moins contraignante, centrée sur le besoin de plus en plus valorisé de liberté individuelle.³² Mais encore, leurs préoccupations se portent davantage vers les problèmes d'ordre humanitaires³³. Cette vision est partagée par Bélanger:

(...) les jeunes expriment un besoin d'emprise directe sur leur environnement humain. Ils limiteront donc celui-ci à un niveau où leur emprise peut s'exercer au maximum (la famille, celle que l'on fondera, les amis immédiats). Leur investissement à ce niveau est si grand qu'ils démontrent une réelle indifférence à l'égard des activités de groupe. Leur compréhension des phénomènes sociaux est à l'image de l'intérêt qu'ils leur portent. Les problèmes qui les préoccupent sont d'ordre humanitaires. Leurs solutions tiennent d'une vision du changement social très simpliste, subjectiviste, version diffuse et désarticulée de l'idéologie contre-culturelle: même le politique est ramené au niveau de l'individu.³⁴

La jeunesse des années 90 en vient à ne plus avoir la même

³²Fournier, 1985, p.25.

³³Fournier, 1985, p.25.

³⁴Louis Bélanger, "Pratiques politiques des jeunes dans une société en mutation", Actes du Colloque sur la place des jeunes dans la société politique québécoise, Université Laval, Ste-Foy, 1985, p.55.

définition qu'elle avait dans les années 60. Cela ne signifie pas qu'elle ne pourrait retrouver sa capacité de mobilisation, mais l'approfondissement de la crise semble plutôt accentuer sa démobilisation³⁵. Les jeunes peuvent, d'une part, se placer à l'écart de la société pour vivre leur alternative, et d'autre part retrouver une certaine idéologie centrée sur l'individualisme et la jouissance du présent³⁶. Mais est-ce correct de parler de démobilisation? Les avis diffèrent. Certains auteurs préfèrent parler de différence de moyens d'expression de la mobilisation.

Des auteurs tiennent des propos acerbes lorsqu'ils parlent des jeunes. Selon Fisher, la jeunesse présente toutes les caractéristiques de la classe moyenne "recentrée": utilitarisme, esprit de mesure, volonté de s'installer doucement et pour longtemps dans l'ordre et la discipline, mentalité d'assisté.³⁷ Elle aurait un goût du passé, une peur de l'avenir et un désir de redécouvrir les modes de vie traditionnels³⁸. Les jeunes démontreraient un certain

³⁵Duchastel, 1982, p.167.

³⁶voir aussi Michèle Bourgon, "Quand le conflit de générations entre en salle de classes, ou connaissez-vous Max Headroom?", Le travail social aujourd'hui, Actes du Congrès 1987, R.U.F.U.T.S., Montréal, p.172.

³⁷Fisher, Hervé, "Du côté des nouvelles générations", Autogestions, no 20 et 21, p.263.

³⁸Id. p.264.

désintéressement, parfois même aucun goût pour l'engagement politique de type parlementaire, et rejettent toute idée de militantisme. Il va plus loin en avançant qu'ils semblent résignés à subir un sort auquel ils ne peuvent rien changer et se retournent plutôt vers des objectifs plus modestes³⁹. Les jeunes font davantage figure de victime que d'acteur social.⁴⁰

L'individualisme dans l'action, la difficulté d'entreprendre des actions communes, s'expliquent par: 1) l'éclatement du milieu des jeunes, engendrant une méfiance envers les institutions, 2) une peur d'être récupéré, manipulé, 3) la formulation de reproches et rejets des politiques gouvernementales, 4) une mise en place d'organismes parallèles, 5) une méfiance envers le syndicalisme à qui ils attribuent des visées corporatistes.⁴¹

Melucci affirme que les jeunes peuvent devenir des acteurs de conflits parce qu'ils parlent la langue du possible; ils s'enracinent dans l'inachevé qui les définit, pour réclamer de la société de lui permettre de produire leur identité plutôt

³⁹ Id. p.265.

⁴⁰ Duchastel, p.176.

⁴¹ Madeleine Gauthier, "Les associations de jeunes", Une société de jeunes?, sous la direction de Fernand Dumont, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p.360.

que de la subir; ils demandent de pouvoir décider par eux-mêmes, et c'est pour tous qu'ils revendiquent ce droit. Il ne s'agit pas d'une rupture par rapport au radicalisme militant des années 70, mais une décantation ambivalente de thèmes propres à la culture post-industrielle. Les jeunes parlent maintenant au nom du possible, un possible déjà présent⁴².

Un silence, ou un refus de la parole entourerait le monde des jeunes. Le silence résultant de la séparation forcée de l'expérience, la schotomisation du sens⁴³. Un silence qui démontre un besoin de s'enraciner dans l'être plus que dans le faire.

Ce que veulent les jeunes c'est le droit au provisoire, à la réversibilité des choix, à la pluralité et au polycentrisme des histoires individuelles et des orientations collectives.⁴⁴ Le néo-conformisme observé chez les jeunes:

(...) cache un changement radical dans les habitudes à l'égard du pouvoir et dans la nature des conflits. Le pouvoir qui caractérise, sous quelque aspect, chaque relation sociale n'est plus nié, mais reconnu. A ce pouvoir, on oppose la responsabilité comme capacité autonome de réponse de la part d'un sujet actif. La possibilité d'occuper un espace d'autonomie dans les relations sociales, sans nier la disparité, devient une

⁴²Melucci, 1983, p.18-19.

⁴³Melucci, 1983, p.19.

⁴⁴Melucci, 1983, p.20.

condition pour l'action, pour l'initiative, pour le changement. Ce que la nouvelle culture des jeunes demande n'est pas que le pouvoir disparaîsse, mais que celui-ci soit visible et qu'il soit possible de s'y mesurer. Et de cette façon, elle prend des connotations antagonistes dans la confrontation avec les systèmes de régulation et de contrôle qui tendent à rendre le pouvoir toujours plus invisible, impersonnel, aseptique.⁴⁵

Au Sommet québécois de la jeunesse, tenu en 1983, les jeunes faisaient preuve d'indépendance d'esprit par rapport aux options politiques, aux projets économiques, et aux encadrements sociaux. Sans peur, ils exprimaient leur dissociation et appelaient à une mise à jour de ceux-ci.⁴⁶

L'environnement des adolescents des années 90 est maintenant réduit de par l'absence de relation que les jeunes peuvent entretenir avec leur environnement de tous les jours.

La génération des polyvalentes compense une aliénation quotidienne en se réfugiant au niveau des relations interpersonnelles et de son individualité. Ce qui fait en sorte que, par un phénomène de ressac évident, la génération des enfants de la Révolution tranquille n'expérimente pas, dans son contact avec le réseau de l'éducation, une

⁴⁵Melucci, 1983, p.19.

⁴⁶Jean-Louis Roy, "Un sommet fructueux", Le Devoir, Montréal, mardi 23 août, 1983, p.10.

Voir aussi, Martine D'Amours, "De "peace and love" à "no future", Vie ouvrière, mars, 1985, p.16.; Isabelle Drolet, "Que devons-nous attendre des syndicats", Vie ouvrière, mars, 1985, p.20.

forme d'identité collective qu'ont connue les générations précédentes. Dans le même ordre d'idée, on peut dire qu'avant la Révolution tranquille, les jeunes expérimentaient la vie de groupe de l'identité collective, dans l'ensemble du processus éducationnel. Pas uniquement à l'école donc, mais au sein des mouvements catholiques de jeunes, du mouvement scoutisme, des centres paroissiaux, etc., soit l'ensemble des institutions qui apportaient une forme d'éducation externe à l'enseignement propre, souvent regroupées au sein de la paroisse⁴⁷.

Actuellement, dans le milieu des jeunes, on peut observer une prolifération des regroupements, de petite taille dans un grand nombre de cas. Elles se démarquent des associations précédentes sous plusieurs aspects. Celles nées de problèmes ou de besoins ressentis ne semblent pas avoir de prétention à la représentativité, et ne réclament pas de participer aux structures en place. La tendance est plutôt de s'en retirer et d'user de prudence devant une institutionnalisation possible. Prenons ici l'exemple des Maisons de jeunes.⁴⁸

C. HYPOTHESE

Notre hypothèse de travail est que les maisons répondent autant aux besoins du pouvoir étatique que de la clientèle visée, les jeunes. Ainsi, si on doit parler de prise en charge

⁴⁷Bélanger, 1985, p.57.

⁴⁸Gauthier, 1986, p.359-360.

par la jeunesse, on se doit également de parler de prise en charge de la jeunesse. Mais peu importe si l'existence du mouvement est bien vue de la part des détenteurs du pouvoir, peu importe qui est bailleur de fonds. Ce qui importe, c'est qu'on vive. Si la philosophie des maisons de jeunes est tournée vers le développement de l'adolescent, de ces capacités, nous chercherons à savoir comment cela se traduit concrètement. Le développement est-il véritablement un but à atteindre? Si oui, comment cela s'exprime-t-il? Bref, la mise sur pied d'une maison de jeunes entraîne-t-elle des changements? De quel ordre sont-ils? Peut-on parler de changements chez l'adolescent, dans la collectivité à l'intérieur de laquelle la maison évolue? En fin de parcours, nous pourrions savoir qui profite de quoi!

Afin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse, il a été nécessaire de recueillir des informations concernant les points suivants:

1. Le mode de financement (en tant que mode par lequel l'Etat exerce la régulation).
2. La place occupée par les jeunes à l'intérieur d'une maison. Sont-ils acteurs ou clients?
3. Les facteurs d'émergence d'une maison:
 - a. la conjoncture
 - b. acteurs en présence
4. Les types de besoins exprimés par les jeunes.

5. La place des adultes.
6. Le type de fréquentation.
7. Les activités organisées: Quels sont les facteurs qui font en sorte qu'il y ait différenciation dans les services offerts?
8. Quels sont les stratégies de financement?
9. Y-a-t-il une stratégie d'autonomie?
10. Adéquation entre le discours véhiculé par la maison et les aspirations des jeunes.
11. Les politiques et discours véhiculés par la maison (vis-à-vis des jeunes).
12. Peut-on parler d'appropriation d'un lieu physique de la part des jeunes?
13. La notion de pouvoir au sein de la maison de jeunes.

De fait, la présente recherche a été de type exploratoire plutôt que de vérification. Elle se caractérise par la flexibilité des méthodes de cueillette de données et par l'étude *in vivo* des aspects du phénomène social considéré. Plutôt que prédire à l'avance quel aspect est important et quel autre ne l'est pas ou moins, cette méthode compare les données recueillies par chaque entrevue avec celle recueillies précédemment dans le but d'identifier les conduites, événements, attitudes pertinentes, d'induire des concepts, et ultimement les relier dans l'hypothèse.

D. CHOIX DES UNITES D'OBSERVATION

Les unités d'observation sont constituées de maisons de jeunes. Elles ont été choisies parmi celles faisant partie du Regroupement des Maisons de Jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais, soit un total de vingt-et-une maisons. Les Maisons de Chibougamau et de Chapais, de par le facteur d'éloignement géographique, n'ont pas été retenues pour fin d'étude.

Un questionnaire fut administré auprès de toutes ces maisons pendant le mois de mai 1988. Ce questionnaire permit de voir, de façon globale, comme se présentait le phénomène à l'intérieur de la zone préalablement circonscrite. C'est à partir de son examen qu'a pu être soustrait un échantillon représentatif.

Pour répondre à toutes les interrogations, nous devions retenir du contingent des maisons de jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean des maisons assez vieilles pour permettent de prendre un certain recul et assez éloignées géographiquement l'une de l'autre pour que les acteurs donnant la réplique soient en partie différents d'un endroit à l'autre. Les maisons de La Baie et de Roberval répondant à ces critères, elles firent donc objet d'étude.

E. SELECTION DES INFORMATEURS

Avant de s'attarde à la perception qu'ont les jeunes de leur maison, il importait de savoir ce qu'est une maison de jeunes. Il n'était donc pas dans nos préoccupations premières de connaître le point de vue des utilisateurs de la maison. De fait, furent interrogées des personnes ayant quelques responsabilités dans l'organisation des maisons.

Une variable déterminante, l'ancrage territoriale, ne permettait pas d'interroger les mêmes catégories d'individus. A Roberval, de nombreuses heures furent consacrées à interroger le coordonnateur: c'est par lui que nous avons obtenu les noms de trois animateurs-trices et trois co-animateurs-trices (des adolescents). Dans le cas de La Baie, la directrice de la maison fut interviewée et c'est elle qui donna les références de la coordonnatrice, d'un animateur et d'une bénévole.

F. CUEILLETTE DES DONNEES

Les données recueillies furent de deux ordres:

1. Etude documentaire

Ont été étudiés les principaux documents relatifs au fonctionnement, l'histoire et le développement des Maisons de

jeunes, tels que les documents produits par le Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec, et quelques articles de journaux et de périodiques. Fait à remarquer, les monographies portant sur les Maisons de Jeunes sont encore quasi inexistantes.

2. Entrevues

Il s'agit de l'étape ultime de la recherche. Cette technique devait fournir la plus grande part de données. Le coordonnateur de Roberval a été interviewé à trois reprises; chaque séances durant plus de deux heures. La directrice de La Baie a été interviewée à deux reprises, là encore lors de séances de plus de deux heures. Les entrevues avec les autres personnes duraient environ une heure. Chaque entrevue, de style semi-dirigé était enregistrée et retranscrit par la suite, représentant une somme de travail important.

G. ANALYSE

Les données furent analysées selon la méthode de Glaser et Strauss. Il s'agit de recueillir les données et surveiller l'émergence des faits récurrents, des similitudes, des régularités. Ces faits répétitifs permettant de dégager des catégories, des concepts, et les données recueillies ultérieurement servent à les appuyer ou à les démentir. Les

différentes catégories sont ensuite reliées les unes aux autres de manière à donner une description cohérente et une explication plausible du phénomène étudié. L'analyse touche à sa fin et les données sont suffisantes lorsque la cueillette de données nouvelles ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà.

CHAPITRE II:

EMERGENCE DES MAISONS DE JEUNES

Avec la crise de l'Etat-providence, on assiste au passage de l'action curative vers l'action préventive. La prévention ne peut éliminer totalement la criminalité, pas plus qu'un vaccin ne peut enrayer complètement la maladie: elle l'empêchera toutefois de se propager.

A. LE RAPPORT DU COMITE D'ETUDE SUR LA READAPTATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PLACES EN CENTRE D'ACCUEIL

Le 1er février 1975, le ministère des Affaires Sociales créait le Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil. Cette décision faisant suite à une série de crises majeures dans certains centres d'accueil pour enfants et adolescents, surtout des centres de détention. Le mandat du Comité était de procéder à une étude approfondie de la situation des enfants placés, et d'évaluer les méthodes utilisées pour leur rééducation et leur réinsertion dans la société.

Le Comité en arrivait aux conclusions suivantes. D'abord, plus de quarante pourcent des jeunes placés en centre d'accueil n'avaient pas besoin de cette mesure. Ensuite, par manque de place en centre d'accueil, des jeunes faisaient des séjours prolongés en détention⁴⁹. Mais encore, les jeunes n'étaient jamais consultés et on ne favorisait pas leur réinsertion dans le milieu. Enfin, les ressources communautaires préventives pour les jeunes vivant des difficultés d'adaptation étaient quasi inexistantes. Affirmant qu'il était plus adéquat d'avoir recours à des mesures alternatives (travail de rue, éducation par les loisirs, groupe de croissance personnelle, etc.), le comité concluait ainsi son rapport:

L'ensemble de ces mesures prises à partir des besoins de façon non-institutionnalisée, bien que possiblement éphémère, nous sont apparues les plus adéquates pour répondre aux besoins affectifs et sociaux des jeunes. Nous aimerions souligner l'importance de pouvoir assurer l'hébergement temporaire dans le milieu immédiat du jeune. Cet ensemble de mesures nous est apparu beaucoup adéquat que le Centre d'Accueil traditionnel où le jeune est carrément coupé de son milieu familial et social.⁵⁰

Dix ans plus tard, le Rapport de la Commission d'enquête

⁴⁹Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil, Rapport, 1975, p.16.

⁵⁰id. p.132.

sur les Services de Santé et les Services Sociaux soulignait que le Rapport du comité d'étude sur les enfants et adolescents placés en centre d'accueil a certes permis une amélioration de la situation, toutefois celle-ci serait en grande partie le fruit d'une volonté du milieu plutôt qu'une intervention structurée. Aucun organisme n'a été mandaté pour présider à la mise en application.⁵¹

2.1. LES RESSOURCES VENANT EN AIDE AUX JEUNES

Le Rapport du Comité d'étude sur les jeunes et adolescents placés en centre d'accueil mettait en lumière des abus effectués envers les jeunes, et le manque de ressources s'intéressant et venant en aide à cette clientèle. Le dépôt du Rapport n'aura pas produit les résultats escomptés. Cependant, il permit indirectement la création de trois importants services aidant les adolescents. On a assisté, à travers le Québec, à l'éclosion des maisons de jeunes et la promulgation de la Loi sur la protection de la jeunesse. Parallèlement à cela, au niveau fédéral, on édictait la Loi sur les jeunes contrevenants.

⁵¹Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Rapport, Les publications du Québec, Gouvernement du Québec, 1988, p.439.

1. La législation sur la jeunesse

a. La loi sur la protection de la jeunesse

La Loi sur la protection de la jeunesse, en vigueur depuis le 15 janvier 1979, est le résultat de travaux de réforme entrepris depuis 1972 en vue de corriger une situation particulièrement problématique au Québec. On référait au nombre élevé d'enfants placés en familles d'accueil ou arrêtés pour avoir commis un délit. Ces derniers devaient comparaître devant une Cour juvénile pour être finalement condamnés.⁵²

La déjudiciarisation et le respect des droits de l'enfant sont les principes de base de la Loi de la protection de la jeunesse. Mais encore, l'enfant a droit de recevoir des services de santé, des services sociaux ainsi que des services d'éducation adéquats, sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, compte tenu de l'organisation et des ressources des établissements ou des organismes du milieu scolaire qui dispensent ces services⁵³.

⁵²Revue Internationale d'action communautaire, 15\51, Loi 24: délinquance juvénile et pratiques préventives, p.29.

⁵³a.8. L.P.J., C.-P34.1, L.R.Q..

L'énonciation de ces deux principes se fait en conformité avec les recommandations des rapports Prévost et Batshaw⁵⁴. On espérait également mettre fin à l'imprécision de la notion du "meilleur intérêt de l'enfant"⁵⁵. Ainsi la loi s'applique aux enfants dont la sécurité ou le développement est ou peut être considéré comme compromis.⁵⁶ Ces cas sont énumérés à l'article 38 L.P.J..⁵⁷

Le signalement au Directeur de la protection de la jeunesse n'est pas obligatoire dans tous les cas énoncés à l'article 38. Ainsi, l'article 39 de cette même loi spécifie que toute personne, même liée par le secret professionnel, ayant un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis au sens du paragraphe (g) de l'article 38 est tenue de signaler, sans délai, la

⁵⁴Robert Mayer et Lionel Groulx, Synthèse critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960, Commission d'enquête sur les Services de santé et les Services sociaux, no 42, Synthèse critique, Québec, Les publications du Québec, 1988, p.51.

⁵⁵a.2.3, Loi sur la protection de la jeunesse, C.-P34.1, L.R.Q.

⁵⁶a.2.L.P.J., C.-P34.1, L.R.Q.

⁵⁷a.38. L.P.J., C.-P34.1, L.R.Q..

situation au directeur (cas d'abus sexuels ou mauvais traitements physiques). La dénonciation des cas d'abus se voit encouragée par l'article 44 de la loi. On y affirme que nul ne peut dévoiler ou être contraint de dévoiler l'identité d'une personne qui a agi conformément aux articles 39 ou 42, sans son consentement. Cependant, la relation d'aide basée sur la confiance se voit compromise. Les clients ne sont désormais plus libres d'accepter ou non d'être aidés.

L'application de cette loi devait avoir un impact certain sur le principe de la responsabilité parentale⁵⁸.

(...) tout un ensemble de dispositions légales fondées sur le désir manifeste de protéger à tout prix un enfant vulnérable, semblait placer au second rang des préoccupations ce principe de la responsabilité première des parents.⁵⁹

Considérant la primauté du social sur le judiciaire, les dossiers sont dorénavant acheminés au Directeur de la Protection de la Jeunesse (D.P.J.). C'est lui qui, conjointement avec la personne désignée par le ministère de la

⁵⁸a.2.2. L.P.J., C.-P34.1, L.R.Q.
a.2.3. L.P.J., C.-P34.1, L.R.Q.

⁵⁹Jean-Guy Myre, "La Loi sur la protection de la jeunesse: Mission accomplie?" Carrefour des affaires sociales, vol 7, no 3 été 85, p.17.

Justice, se voit investi du pouvoir de décider des mesures à prendre.⁶⁰

Des intervenants émirent des avis négatifs. Selon les policiers, la Loi sur la protection de la jeunesse laissait une trop grande marge de manœuvre envers la jeunesse délinquante: on prétendait que le processus de déjudiciarisation était exagéré et que la loi créait des délinquants de plus en plus délinquants. Quant à eux, les avocats estimaient que:

(...)les intervenants manquaient de formation et d'information pour faire une preuve adéquate. On déplorait recevoir les rapports de cas trop tard pour assurer une complète connaissance des dossiers. Par ailleurs, les éducateurs en Centre d'accueil critiquaient le fait que le jeune pouvait faire réviser son statut à chaque six mois au lieu d'un an comme avant. Selon eux, six mois étaient insuffisants pour rééduquer un jeune, délinquant. On déplorait également que le Centre d'accueil était davantage devenu un lieu d'hébergement pour tous les enfants en besoin de protection qu'un lieu de rééducation.⁶¹

⁶⁰Bernard et Lapierre, p.32-33.

⁶¹MAYER, Robert et Lionel, GROULX, Synthèse critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960, Commission d'enquête sur les Services de Santé et les Services Sociaux, no 42, Synthèse critique, Les publication du Québec, 1988, p.52.

En 1984, la loi fut révisée. On y réaffirma d'abord la primauté de la responsabilité parentale; ensuite, à partir de cette date, on distingua clairement les clientèles "protection" et "délinquance". Mais encore, les mesures de recharge et d'orientation relatives aux enfants qui ont commis une infraction à une loi ou à un règlement du Canada sont établies dans le programme des mesures autorisées, conformément à la Loi sur les jeunes contrevenants a.2.1.

b. Quand la loi s'applique

Dès le début de la Loi sur la protection de la jeunesse, on affirmait le droit fondamental à l'enfant d'être maintenu dans son milieu naturel ou, à défaut, d'obtenir des conditions de vie s'en approchant. Cet énoncé de principe veut préserver l'intégrité de la cellule familiale et a une grande implication sur le développement des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de la loi, notamment quant à la création des ressources alternatives au placement en institution.⁶² Grâce à l'article 11, il ne sera plus possible dorénavant de placer un enfant dans un établissement de détention au sens de la Loi sur la

⁶²Déleury, Lindsay, Rivet, "Historique et analyse de la loi de la protection de la jeunesse", Intervention, été 1978, no 52, p.11.

probation et sur les établissements de détention (chapitre P-26), ou dans un poste de police.

La promotion des pratiques alternatives est de rigueur. Dans la mesure du possible, on recourt à des projets communautaires dans la gestion de la population à risques plutôt que d'attendre et devoir envisager des solutions coûteuses telle la prise en charge institutionnelle et professionnelle.⁶³ Selon Bernard et Lapierre l'aspect préventif de la Loi sur la Protection de la Jeunesse n'aura été que virtuel.

Certaines difficultés dans l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse sont encore à l'ordre du jour: 1)manque de ressources d'hébergement sécuritaire ou non-sécuritaire; 2)cloisonnement des intervenants dans une division accrue des tâches; 3)attentes trop longues et fréquentes remises au tribunal de la jeunesse; 4)manque de personnel face à une liste d'attente considérable; 5)manque de reconnaissance de l'expertise professionnelle des travailleurs sociaux au Tribunal de la jeunesse; 6)utilisation inappropriée du service des sévices dû au manque de structure d'information pour les

⁶³Bernard ET Lapierre, p.33.

pratique; 7)délais pour la prise en charge; 8)manque de protection face à la violence à laquelle sont confrontés nombre de praticiens, etc.⁶⁴

Selon les intervenants, les problèmes des jeunes n'origineraient pas des jeunes eux-mêmes mais du manque d'adaptation des ressources et des interventions aux besoins des adolescents. Au cours des années 70 les efforts n'ont pas manqué, mais ils ne répondaient pas aux attentes des jeunes.

c.La loi sur les jeunes contrevenants

La Loi sur les jeunes contrevenants, fut sanctionnée le 7 juillet 1982 et est en vigueur depuis le 1er avril 1984; cette pièce législative abroge la Loi sur les jeunes délinquants⁶⁵. Le tribunal pour adolescents a compétence sur les jeunes âgés de plus de douze ans et moins de dix-huit ans, au moment de la commission de l'infraction⁶⁶. Fait face à la justice, tout adolescent qui commet une infraction au Code

⁶⁴Mayer et Groulx, p.53.

⁶⁵Me. Mireille Allaire, Loi sur les jeunes contrevenants, formation permanente- cours 91- Edition de la formation professionnelle du Barreau du Québec, Montréal, 1984-85, p.5.

⁶⁶Id. p.8.

criminel ou qui contrevient à une loi fédérale (vol, vandalisme, introduction avec effraction, possession de stupéfiants, etc)⁶⁷. Cette loi spécifie qu'on ne peut, dans tous les cas, assimiler les adolescents aux adultes lorsqu'il s'agit du degré de responsabilité et les conséquences de leurs actes; toutefois, ceux-ci se doivent d'assumer la responsabilité de leurs délits⁶⁸.

La société doit prendre les mesures raisonnables qui s'imposent pour prévenir la conduite criminelle, elle doit se protéger⁶⁹. Les adolescents jouissent des mêmes droits fondamentaux que les adultes. Le droit des adolescents à la liberté ne peut souffrir que d'un minimum d'entraves commandé pour la protection de la société, compte tenu des besoins des

⁶⁷Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, ministère du Solliciteur général, Gouvernement du Québec, Le système de justice pour adolescents, tu as des droits... les autres aussi!, 1987, p.3.

⁶⁸3(va)LJC, cité par Paule Halley et Josée Poitras; sous la direction de Me Patrice Garant, groupe de recherche en droit carcéral, Les droits des détenus, Faculté de droit, Université Laval, août 1988, p.22 (document inédit).

⁶⁹art. 3(1) B)LJC cité par Paule Halley et Josée Poitras; sous la direction de Me Patrice Garant, p.22,

voir aussi: Cours de formation professionnelle du Barreau du Québec, p.6.

adolescents et des intérêts de leur famille⁷⁰.

Le tout s'exerce dans l'esprit où l'on considère que la situation des jeunes contrevenants requiert surveillance, discipline et encadrement. Toutefois, l'état de dépendance où ils se trouvent, leur degré de développement et de maturité, exigent conseils et assistance⁷¹.

Contrairement à ce qui prévaut dans la Loi sur la protection de la jeunesse, on reconnaît de façon explicite le principe de la responsabilité des parents face à l'entretien et la surveillance des enfants. Ainsi, un adolescent sera retiré de son milieu familial que si l'autorité est contre-indiquée⁷².

La loi prévoit aussi que lorsqu'un agent de la paix décide de détenir un jeune, il doit préalablement obtenir le consentement du directeur provincial. Au Québec, le directeur de la protection de la jeunesse fait office de directeur

⁷⁰id.art. 3(1)F) L.J.C., p.24.

⁷¹id. art.3(1)C) L.J.C., p.22.

⁷²Cours de formation professionnelle du Barreau du Québec, p.6.

provincial⁷³. Les centres d'accueil sont désignés comme étant des lieux de détention provisoire, spécialement réservés aux adolescents. De plus, l'obligation de détenir un adolescent à l'écart des adultes ne s'applique pas entre le moment de l'arrestation et celui de sa mise en détention⁷⁴. La détention avec des adultes ne se fera que dans deux cas: lorsque la sûreté de l'adolescent ou celle des autres personnes l'exige, ou lorsqu'il n'y a aucun lieu de détention pour adolescent disponible à une distance raisonnable⁷⁵.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants, il n'y a plus d'inter-relation entre la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi fédérale concernant les délinquants. Cependant, l'adolescent qui n'est pas un délinquant structuré mais qui a des troubles de comportement et qui nécessite une intervention prolongée en rééducation, devra être traité sous la Loi de la protection de la jeunesse⁷⁶. Il n'existe donc plus de "judiciarisation" des cas de jeunes délinquants. Ce processus est maintenant remplacé par

⁷³ id. p.15.

⁷⁴ Id. p.17.

⁷⁵ Id. p.16.

⁷⁶ Cours de formation professionnelle du Barreau du Québec, p.46.

l'application de "mesures de rechange".⁷⁷ Ainsi, les jeunes contrevenants ne sont pas tous traduits devant le Tribunal de la jeunesse.

Les critères d'application des mesures de rechange sont (article 4(1)):

(...) la personne qui envisage de recourir à ces mesures est convaincue qu'elles sont appropriées, compte tenu des besoins de l'adolescent et de l'intérêt de la société, l'adolescent, informé des mesures de rechange, a librement manifesté sa ferme volonté de collaborer à leur mise en oeuvre, l'adolescent, avant de manifester sa volonté de collaborer à leur mise en oeuvre, a été avisé de son droit aux services d'un avocat et s'est vu donner une occasion raisonnable de consulter son avocat. L'adolescent se reconnaît responsable de l'acte ou de l'omission à l'origine de l'infraction qui lui est imputée.⁷⁸

Fréquemment, ces mesures seront des dons à un organisme ou des travaux communautaires que le jeune effectuera pendant une période de temps et un nombre d'heures déterminé. Lorsqu'il s'agit de travaux communautaires au bénéfice d'une personne, ils devront s'exécuter dans un délai de six mois et devront ne

⁷⁷Id. p.17-18.

⁷⁸Cours de formation professionnelle du Barreau du Québec, p.21.

pas dépasser cent-vingt heures⁷⁹. Dans le cas où les travaux bénévoles se font au profit de la collectivité, ceux-ci doivent s'effectuer dans un maximum de deux cent quarante heures et sur une période d'au plus douze mois. De plus, la personne ou l'organisme visé doit donner son accord. La loi ne prévoit pas qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement de l'adolescent; en pratique, les tribunaux n'ordonneront pas une telle mesure si le jeune ne s'engage pas par écrit à l'exécuter. C'est le Directeur provincial qui est chargé de la supervision des travaux.

Les autres mesures employées sont: amende imposée à l'adolescent; versement d'une somme au profit d'une personne; restitution d'un bien à leur possesseur légitime au moment de l'infraction ou à leur propriétaire; interdiction; saisie ou confiscation concernant des biens. On peut aussi ordonner que le jeune suive un traitement psychiatrique⁸⁰.

L'article 20 offre de nombreuses possibilités quand au remède à apporter. Malgré les dispositions de la loi, il existe de nombreuses controverses et même des ambiguïtés.

⁷⁹Id. p.22.

⁸⁰art. 20(a,b)C),d,e), F), G), h), i), j), k), L), L.J.C.

C.LES MAISONS DE JEUNES

1.Historique des maisons de jeunes

C'est en 1975 qu'apparaissent au Québec les premières maisons de jeunes. Celles-ci furent mises sur pied d'une part pour permettre aux jeunes de douze à dix-sept ans de disposer d'une tribune et d'autre part pour prévenir la délinquance. En cela, les maisons de jeunes sont à la jonction de deux institutions: l'institution scolaire et l'institution judiciaire.

Suite aux recommandations formulées par le Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en Centre d'accueil, le ministère des Affaires sociales décidait de consacrer, pour une période de deux ans, une somme de 200 000\$ à six projets pilotes pour la jeunesse. Parmi ces projets pilotes, se retrouvaient les deux premières maisons de jeunes du Québec, la maison Saint Jean-Baptiste et L'Ouvre-Boîte de Quartier, à Québec, fondées en 1975. Il s'agissait d'un programme expérimental visant à: 1-prévenir les placements en centre d'accueil en offrant aux jeunes des ressources dans leur milieu naturel; 2-prévenir la délinquance en offrant aux jeunes

des ressources adaptées à leurs besoins et à leurs goûts; 3- impliquer la communauté dans la solution des difficultés liées à la mésadaptation sociale et à la délinquance.⁸¹

Ces maisons existaient depuis peu de temps et étaient le fruit de la réflexion d'intervenants auprès de jeunes en difficulté. A l'instar des conclusions tirées du Rapport Batshaw, ils croyaient en la nécessité de recourir à une ressource alternative au réseau habituel.

En 1979, un programme de subvention plus étendu pour les organismes jeunesse est mis en place: à la grandeur du Québec, on ouvre des maisons de jeunes. Si au début de ce programme, le ministère accordait une somme de 189 930\$ pour 4 maisons, en 1987-88 ce montant s'élevait à 6 187 500\$ pour 142 maisons.⁸²

2. Objectifs d'opération des maisons de jeunes

Les maisons de jeunes visent à opérer un lieu de

⁸¹Rapport du comité sur les maisons de jeunes, Présenté par Christos Sirros, député de Laurier à Thérèse Lavoie-Roux, Ministre de la Santé et des Services sociaux, Québec, mars 1988, p.1.

⁸²Rapport du comité sur les maisons de jeunes, p.1.

rencontre, augmenter le degré d'autonomie des jeunes, et leur permettre d'atteindre le statut de vrai citoyen.

La pierre angulaire du travail se situe au niveau de l'apprentissage par les jeunes, signifiant l'acquisition: 1-d'un outillage personnel suffisant; 2-d'une expérience légitime du pouvoir de dire et de faire; 3-d'une amélioration des relations avec les autres; 4-d'une participation à la vie communautaire; 5-d'une possibilité réelle de choisir entre plus d'un modèle; 6-d'un goût à mobiliser ses énergies (à faire, à créer, à bâtir), et; 7-d'un sens à ses actions, ses valeurs propres.

Pour atteindre ses objectifs, les maisons offrent un service d'animation donnant l'aide nécessaire à la réalisation de diverses activités reliées à l'information, à l'accueil, l'accompagnement, la prévention (le Document de base parle de prévention primaire⁸³), la formation, et les loisirs. La prévention s'y exerce par le biais de dépistage, d'activités d'information, et par aide directe.⁸⁴ Le tout est exécuté dans

⁸³Regroupement des Maisons de jeunes du Québec, Document de base, p.6.

⁸⁴Maison de jeunes de Charny inc, Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux connexes, 1988.

une optique où le jeune s'intègre à son milieu. Si dans toutes les maisons la démarche est la même (l'action sociale, l'action communautaire et la prévention), elles se distinguent au niveau des moyens.

Une constante se dégage, le cadre d'intervention doit être flexible pour permettre aux animateurs d'être disponibles et à l'écoute du vécu des jeunes. Le tout devant s'exercer sans qu'il n'y ait de contraintes institutionnelles, les jeunes fréquentant les maisons sur une base volontaire⁸⁵.

3. Ancrage des maisons de jeunes

Les maisons de jeunes doivent permettre aux adolescents d'apprendre ce qu'est la vie communautaire et lui permettre de s'impliquer dans le vécu de la communauté. Ainsi, l'ancrage des maisons dans le milieu local se fait profond; c'est pourquoi elles s'implantent dans de petites unités géographiques⁸⁶. Ce qui signifie que lorsqu'elles s'implantent dans de grandes agglomérations, les quartiers seront ces référents.

⁸⁵Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec, Document de base, 1983, p.6.

⁸⁶Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Document de base, 1983, p.8 et 22.

4. Le Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec

Après un stage effectué en France, des intervenants découvrirent des similitudes entre les "Maisons de la Jeunesse et de la Culture" en France, et les Maisons de jeunes du Québec. On s'interrogea alors sur la pertinence de mettre sur pied, à l'exemple des maisons françaises, un regroupement des maisons de jeunes du Québec. En 1978, six maisons fondèrent le Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec. Des rencontres permirent de dégager certaines priorités, dont celle du financement.

Les membres fondateurs élaborèrent le Manifeste des Maisons de Jeunes qui servit de fondements au Document de base, diffusé à partir de 1979. Avec ce document on entendit réellement parler du Regroupement.⁸⁷

Les objectifs de ce Regroupement sont les suivants:

1. Défendre l'autonomie et l'action des maisons de jeunes du Québec;
2. Favoriser l'implantation des maisons là où le besoin s'en fait sentir;
3. Promouvoir et défendre les droits et le

⁸⁷Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Une maison de jeunes, p.30.

respect des jeunes; 4. Représenter les maisons de jeunes du Québec dans toutes les manifestations concernant les jeunes; 5. Assurer la survie des maisons de jeunes; 6. Etre un lieu d'échanges et de rencontres entre les maisons de jeunes.⁸⁸

D. LA SITUATION REGIONALE DES MAISONS DE JEUNES

1. Le Regroupement des Maisons de Jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais

a. Origines

Visant à poursuivre régionalement les objectifs de l'année internationale de l'enfant, le Centre Régional de Santé et de Services Sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais décidait, en 1980, de créer la "Fondation pour l'enfance et la jeunesse". Dès 1981, la Fondation s'engageait dans le développement des maisons de jeunes et dans la formation de ses animateurs. Les premières maisons s'ouvriraient alors dans la région.

Suite à une réunion organisée le 4 décembre 1982 par la Fondation, on décidait en octobre 1983 de créer le Regroupement des Maisons de Jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chibougamau-

⁸⁸Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Règlements généraux, p.1.

Chapais. Les six maisons de la région la fondaient et devenaient membres actifs du regroupement. Le 5 mars 1985, le regroupement se forme en association. A partir de juin 1987, la Fondation s'identifie au regroupement et accorde au regroupement une subvention afin de procéder à l'embauche d'un permanent chargé de venir en aide à chacune des maisons de jeunes régionales.

b. Mandat

Le regroupement régional est une entité à part entière du R.M.J.Q.. C'est l'endroit où les animateurs des maisons de jeunes peuvent échanger entre eux, recevoir de l'information et de la formation, et élaborer de nouvelles activités destinées à l'ensemble des maisons de jeunes régionales.

c. Fonctionnement

De par ses règlements, le regroupement réunit ses membres une fois par mois, dans des maisons différentes à chaque fois. On veut ainsi favoriser la communication entre les maisons, prendre connaissance des lieux physiques et du vécu des maisons membres. Les contacts inter-maisons ne se résument pas à ces réunions mensuelles: le regroupement gère un budget qui lui permet d'organiser des activités inter-maisons (une session annuelle de formation, journée de rassemblement régional des

jeunes, etc.), et d'assurer la présence du représentant régional aux réunions provinciales. Ce fond est constitué à la fois d'une répartition des fonds du regroupement provincial et la cotisation de chaque maison du regroupement régional. Enfin, la communication entre les maisons de la région et celles des autres régions est assurée par les réunions provinciales.

d. Répartition spatiale des membres

Au sein du regroupement régional on divise les membres en deux catégories; soit les membres sympathisants et les membres actifs. Par membres sympathisants on entend désigner des maisons en phase de structuration. Minimalelement le regroupement demande, pour qu'une maison puisse devenir membre sympathisant, d'adhérer au Document de base du Regroupement des maisons de jeunes du Québec, sans quoi on ne pourrait véritablement parler d'une maison de jeunes. On doit pouvoir disposer d'un lieu physique d'opération, et enfin, avoir été rencontré par des représentants d'un membre actif du regroupement régional. De leur côté, les membres doivent avoir participé pendant au moins trois mois aux activités du regroupement comme membres sympathisants; être incorporé; que les usagers soient membres de la corporation; que le conseil d'administration soit majoritairement formé de personnes élues en Assemblée générale annuelle; et que la clientèle soit majoritairement composée de jeunes âgés entre 12 et 18 ans.

En date de mars 1988, le regroupement répertoriait vingt-et-une maisons sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ainsi dénombre-t-on: 1.les membres actifs du regroupement (24%), 2.les membres sympathisants (29%), 3.les maisons dont le regroupement n'est pas avisé de la situation (neuf maisons, toutes situées au Lac Saint-Jean, soit 43% des cas) et, 4.une maison fermée, au Saguenay (5%). On retrouve dans la sous-région du Lac-Saint-Jean le plus important contingent de maison (15/21, soit 71%). A l'exemple des maisons du Saguenay elles se concentrent principalement en milieu rural (14 maisons à l'échelle de la région, c'est-à-dire 67% des maisons), et sur les rives sud du Lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay (au Saguenay, sur six maisons, cinq sont installées sur cette rive).

Pendant le mois de mai 1988, un questionnaire a été administré auprès des maisons du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'objectif poursuivi était de dégager les caractéristiques générales du phénomène dans la région. Les résultats obtenus revêtent un caractère fragmentaire mais néanmoins précieux.

Il s'en dégage que les premières maisons sont apparues en premier lieu dans les zones urbaines pour ensuite, à partir de 1983, s'étendre aux zones rurales. C'est en 1981 que furent érigées les premières maisons. La maison de jeunes "Laser" de Roberval ouvrait ses portes en juin de cette année-là, suivie

en octobre de celle de La Baie. En 1982, lors de la réunion organisée par la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, six maisons décidaient de mettre sur pied le regroupement régional et en sont devenues les six membres actifs. Ces maisons étaient toutes situées en milieu urbain. En 1988, des maisons de milieu rural, aucune n'avaient encore rejoint les rangs du regroupement en tant que membre actif.

Ce n'est qu'à partir de 1984 qu'apparaissent des maisons de jeunes dans les villages. L'année 1985 constitue à ce chapitre une date charnière puisque à partir de ce moment plus de 54% des maisons de l'échantillon s'installent. Deux ans plus tard, s'implantait, pour une année, le plus grand nombre de maison; trois maisons, ce qui correspond à 23% de l'échantillon. Enfin, à défaut de local disponible, une maison n'avait pas encore ouvert officiellement ses portes.

Les critères selon lesquels une organisation peut être qualifiée de maison de jeunes ne sont pas tous respectés. De maison de jeunes, elles n'en ont que le nom; des organisations l'empruntent pour obtenir du financement. Cette pratique est considérée comme étant de la fausse représentation, et le regroupement sait s'en méfier. En pratique, ses portes sont ouvertes à tous, mais il affiche clairement ses couleurs; s'il y a eu regroupement, c'est pour des raisons précises, pour répondre à des objectifs précis, par des moyens précis. Si vous

voulez faire vôtres ces idées, vous êtes les bienvenus: dans le cas contraire, ne vous appelez pas maison de jeunes si vous n'en êtes pas une, et ne venez pas vous asseoir avec nous! Cette prise de position est motivée par le fait que ces pseudo-maisons de jeunes portent ombrage à l'action des véritables maisons de jeunes et nuisent au concept.

e. Financement

Lors de la création du programme, il était convenu que le ministère octroyait des subsides dont le montant ne dépassait pas, au maximum, 50% des besoins financiers d'une maison; le 50% manquant devait être comblé par le milieu. La conjoncture économique n'était pas sans causer des problèmes. Il fallait "couper dans le gras"; les maisons de jeunes faisaient partie de la nomenclature des services jugés superflux. Les besoins augmentent et les montants d'argent octroyés à une maison stagnent depuis quatre ans. Le milieu est dès lors appelé à hausser la part de sa contribution; les proportions ne sont plus d'égale partie. Si l'enveloppe budgétaire a augmenté au fil des ans, c'est dû à la hausse du nombre de maisons de jeunes; la politique de ce gouvernement de nouvelles maisons que vers la consolidation de celles déjà existantes. Ce que désirent les maisons, c'est l'obtention de fonds nécessaires à un fonctionnement régulier.

Les maisons manquent d'argent, et on doit faire de la gestion de projet. Sauf pour deux maisons qui viennent de rouvrir, les maisons de jeunes de zones urbaines de la région reçoivent une subvention du ministère de la Santé et des Services Sociaux pour un montant maximal de \$40 000. Trois maisons de zone rurale retirent une subvention de moindre importance de différents ministères. En s'attardant à leur budget d'opération, on remarque que 58% des maisons opèrent avec des budgets inférieurs à \$15 000 par année, soit 7 maisons dont six au Lac Saint-Jean.

Ce n'est pas sans avoir des limites. Inévitablement, l'essoufflement se fait sentir. Sur une vingtaine de maisons identifiée en région, il n'y a que sept ou huit maisons qui sont véritablement actives, avec un noyau de jeunes, des objectifs et avec une vie quotidienne assez articulée.

2. Les services offerts par les maisons

Pour permettre le développement des adolescents, les maisons mettent l'accent sur deux volets: l'un axé sur l'organisation et la réalisation d'activités récréatives, et l'autre sur l'information (dans un but préventif). Au niveau de la région, l'organisation d'activités informatives occupe le troisième rang (54% des maisons). Pendant la majeure partie du temps, des activités récréatives sont organisées pour et,

idéalement, par les jeunes. Ainsi, 85% des maisons de jeunes préparent des soirées de danse, suivit de 62% par les jeux de société. Le visionnement de film (39%) et la pratique des sports (31%) occupent les derniers rangs. Nous pouvons croire qu'il s'agit là du reflet des besoins et des préoccupations des adolescents. Il nous faudra, ultérieurement, voir ce que l'on considère comme étant informatif, et comment les activités peuvent être source de développement.

3. taux de fréquentation

Quotidiennement, les maisons de jeunes reçoivent de quinze à quarante jeunes. Trois maisons des milieux urbains accueillent de plus fortes concentrations, soit de trente à cinquante adolescents.

On accueille de dix à quarante heures par semaine. Si pour une majorité de maisons (33%) on ouvre de vingt à vingt-cinq heures/semaine, seulement quatre maisons ouvrent plus de vingt-cinq heures/semaine.

E.CONCLUSION

Les maisons de jeunes sont, le fruit du travail des jeunes. On les veut présents à toutes les étapes du processus de mise sur pied d'une maison de jeunes. Cependant, de

plusieurs manières, la présence d'une maison de jeunes joue en faveur des visées de l'Etat. Dans un premier temps, on exerce une action préventive sur la population jugée à risque qu'est la jeunesse. Mais encore, il s'agit d'une action qui s'exerce à peu de frais puisque les salaires sont bas (le personnel étant embauché grâce à des programmes gouvernementaux, par exemple: les bons d'emploi, le programme "Jeunes Volontaires"). Finalement, les objectifs des maisons doivent de répondre aux priorités étatiques si elles désirent recevoir ou renouveler une subvention gouvernementale. C'est de cette manière que l'Etat peut exercer la régulation. Il s'agit là d'une zone névralgique. Nombre de maisons doivent consacrer plusieurs heurs à la recherche de fond permettant le fonctionnement des maisons. Recherche s'effectuant au détriment de la raison d'être des maisons. Et enfin, il est rentable politiquement de s'occuper de cette catégorie de futur électeur. Claude Charron faisait remarquer en 1985 que:

(...) chômer à 25 ans, ça annonce mal et c'est dans ce sens-là que vous avez une symptahie de la population. Et c'est pour cela que tous les politiciens, plus que jamais, vont vous courtiser parce qu'en vous parlant, ils atteignent bien sûr vos parents qui sont inquiets de votre sort après avoir beaucoup investi pour vous faire instruire.⁸⁹

⁸⁹Claude Charron, "Ne vous laissez pas parler comme cela!", Colloque sur la place des jeunes dans la société politique québécoise, Université Laval, Ste-Foy, 1985, p.10.

CHAPITRE III:

LA MAISON DE JEUNES "LASER" DE ROBERVAL

A. HISTORIQUE

C'est en 1980 qu'on entend parler pour la première fois d'une maison de jeunes à Roberval. En région, aucune n'est ouverte, la maison de jeunes "Laser" de Roberval sera la pionnière. En septembre de cette année là, le CLSC. Des Prés-Bleus embauche son premier organisateur communautaire. Dès son arrivée, il procède à une analyse des services offerts et des besoins de la population. De cette analyse, un constat s'impose: dans la ville de Roberval, il n'y a pas de service vraiment adapté aux besoins des adolescents. En cherchant une formule adéquate, l'organisateur obtint de l'information sur le concept des maisons de jeunes; il faut se rappeler qu'à l'extérieur de la région, quelques maisons étaient en opération. Pour mettre sur pied une maison, l'organisateur communautaire chercha des alliés. Il se rendit à l'école polyvalente pour rencontrer les jeunes, et par la suite former avec eux ce qu'il fut convenu d'appeler, le "premier groupe des dix". Nous étions alors en décembre 1980.

La première réalisation de ce groupe fut de construire et

d'administrer un questionnaire auprès des jeunes. Les résultats de ce sondage confirmèrent l'hypothèse de travail: les services destinés aux jeunes manquaient. Ce que voulaient les jeunes, c'était un local pour se regrouper, faire des activités, dans un climat conciliant liberté et encadrement.

S'associant au Club Plein-Air de Roberval, on prépara et présenta un projet au gouvernement provincial. Grâce à ce projet, les bases furent jetées. Malgré la bonne volonté de tous, la maison ferma ses portes après deux mois d'opération.

En septembre 1981, le projet renait. La place occupée par le travailleur communautaire tend à être moins importante. Progressivement, il laisse la barre à des bénévoles. Adultes et adolescents n'hésitent pas à donner beaucoup de leur temps pour voir s'implanter et grandir la maison. Voulant acquérir plus de crédibilité et profiter de l'expérience d'autres organismes du milieu, le coordonnateur de la maison part à la recherche d'appuis. C'est ainsi qu'un partenariat s'établit entre la maison de jeunes et le club Richelieu. En tant qu'organisme de services, le club Richelieu accorde la priorité à la jeunesse; l'ouverture d'une maison de jeunes sur un territoire où les services offerts aux jeunes manquent ne pouvait que l'intéresser. L'alliance devait durer jusqu'au moment où la maison obtint un financement adéquat, soit à partir de 1985.

Ensemble, on dresse une liste des priorités. D'abord, la maison doit acquérir un caractère de permanence; dans ce but, on élabore un dossier et on présente un projet à tous les programmes gouvernementaux disponibles. Le gouvernement fédéral appuie le projet et accorde une subvention dans le cadre du "Programme de développement communautaire". Ce programme s'échelonnait de janvier à septembre 1982.

Deux mois plus tard, un Programme communautaire étalé sur trois ans, démarrait. Avec lui, on pouvait engager un coordonnateur permanent. La maison avait sa place dans le milieu, elle était là pour rester.

B.OCCUPATION PHYSIQUE

Longtemps, la question du local aura été un problème épique; on n'était pas unique locataire, on ne pouvait pas vraiment s'installer, on ne savait pas pour combien de temps on pourrait en disposer. Cela se traduisait par un climat d'instabilité, et le travail en souffrait.

Locataire d'un local situé en haut de la "Place de la Traversée", elle devait quitter les lieux pour la période estivale. Les organisateurs de la "Traversée internationale du Lac-Saint-Jean" reprenaient possession de leurs locaux, s'y installaient et préparaient l'événement. La maison se

retrouvait alors à gauche et à droite, dans les petits locaux qu'elle pouvait dénicher. Souvent, les animateurs rencontraient les jeunes au coin d'une rue, lors d'activités spéciales.

Après de nombreuses démarches, le problème se régla en 1986. Depuis que l'on dispose d'un local, la maison vit un état de stabilité. Cependant, elle n'est pas encore propriétaire du local (une ancienne gare de chemin de fer). Néanmoins, en tant que corporation, elle détient un bail avantageux à titre de locataire exclusif avec la municipalité. En plus, elle bénéficie de certains services de la part de la municipalité tels qu'un tarif préférentiel au niveau des activités, service de photocopie, secrétariat... Il n'a pas été facile de les obtenir et constamment il faut faire du lobbying. S'ils ont obtenu un local spacieux et peuvent jouir de services, ce n'est pas parce que ceux-ci ont été offerts sur un plateau d'argent. Le local ne se libérait pas vraiment, ils sont allés le chercher.

C. LES MEMBRES DE LA MAISON DE JEUNES

En théorie, la limite d'âge (de 12 à 17 ans) est une condition nécessaire pour avoir droit de fréquentation de la maison; en pratique, un jeune n'aura pas à couper les ponts dès qu'il aura atteint l'âge de la majorité. Il s'y rendra sur une base moins régulière et quittera la maison graduellement.

A l'instar de nombreuses maisons de jeunes, celle de Roberval a opté pour un système de carte de membre. Cette carte est vendue au prix minime de deux dollars afin de permettre au plus grand nombre possible de jeunes d'en faire achat. En s'en portant acquéreur, le jeune obtient: 1-un droit de parole et de vote aux assemblées générales, 2-un droit de représentativité, de parole, et de vote sur le conseil d'administration, 3-une réduction du coût de certaines activités, 4-une priorité pour la participation à certaines activités, 5-et il peut faire partie des comités.

Ce ne sont pas tous les jeunes qui se rendent à la maison de jeunes qui en deviennent membres; on estime que sur environ 300 individus fréquentant annuellement la maison, 50 en sont membres.

D.FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE JEUNES

1.Organigramme

Avant que la maison n'ait sa charte, ses objectifs et ses règlements généraux, on avait nommé un comité conjoint. Un animateur, un travailleur du CLSC, des membres du Club Richelieu, et une personne du milieu, veillaient alors aux destinés de la maison. On remarquera qu'à cette époque, les jeunes n'avaient pas encore de mot à dire dans le

fonctionnement de la maison. L'organisme se trouvait en quelque sorte sous la tutelle du Club Richelieu. Cette position était considérée comme inconfortable; le club émettait ses exigences, ce qui était parfois générateur de conflit entre les parties. Avec le temps, la structure s'est affinée et on retrouve maintenant deux entités décisionnelles; le conseil d'administration et le conseil exécutif.

Le Conseil d'administration se compose de jeunes, d'un animateur, habituellement responsable de l'équipe, et au moins deux parents. Les autres postes sont occupés par des représentants du milieu. Ces personnes ont en commun l'intérêt à la cause, aux objectifs, et au développement des maisons de jeunes. Ce sont les jeunes qui, réunis en assemblée générale sont chargés d'élire les membres du conseil d'administration. Il est peu aisé de procéder au recrutement. Les postulants doivent répondre à certaines exigences, comme la disponibilité, et accepter de collaborer avec des jeunes, ce que tous n'acceptent pas d'emblée. Enfin, au conseil d'administration, les discussions ne se limitent pas uniquement au niveau financier: les chiffres font souvent place à des sujets se rapportant aux jeunes et à leur monde. On demande aux membres de s'impliquer en formulant des avis personnels qui concernent directement les membres de la maison, leurs enfants. Les jeunes siégeant au Conseil d'administration sont des représentants de leurs pairs: ils doivent présenter des projets, des demandes,

réglementer, discuter avec les autres membres du conseil. Ils y siègent à part entière, au même titre que les adultes.

A l'interne, on retrouve l'assemblé générale des membres, le conseil exécutif et des comités. On appelle Assemblée générale l'ensemble des membres de la maison. Le Conseil exécutif est pour sa part composé d'administrateurs, d'un jeune et d'un animateur.

Des membres de l'Assemblée générale constitue des comités de jeunes. Le tout fonctionne avec une certaine hiérarchie. On dispose cependant d'une marge de manoeuvre; l'approbation du conseil d'administration n'est pas dans tout les cas indispensable. Les comités ont leur champ d'intervention, c'est pourquoi on retrouve le comité musique, évaluation, crédits, Studio 609, évaluation jeune du mois, film, cantine, ordinateur, et ménage.

2. Acteurs en présence

a. Les jeunes

La maison n'atteint pas toute la clientèle potentielle. Lorsqu'un jeune décide de se rendre à la maison, c'est qu'on lui en a parlé à la polyvalente, qu'il a des amis qui sont venus à la maison et qui ont aimé, ou qu'il a participé à une

activité spéciale.

En 1989, la clientèle était en majorité âgée entre 14 et 16 ans, appartient à la classe moyenne, et habite chez leurs parents; souvent un foyer monoparental. En partie, ils fréquentent un établissement scolaire, mais ce n'est pas nécessairement l'école polyvalente. Une bonne portion de ces jeunes ont été des décrocheurs et sont revenus dans le système scolaire en s'inscrivant à l'option "Education aux adultes".

b. Les adultes

Beaucoup d'adultes s'intéressent à ce qui se passe à l'intérieur de la maison de jeunes. On peut le voir lorsque la maison organise des activités ou des soirées portes ouvertes: plusieurs adultes, souvent des parents de jeunes fréquentant la maison, s'y rendent pour jaser, voir ce qu'est la maison et ce qu'il s'y passe.

D'autres parents s'y rendent pour rencontrer les animateurs suite à des problèmes qu'ils vivent avec leurs jeunes ou d'un événement qui s'est passé à l'intérieur de la maison de jeunes; un jeune est expulsé parce qu'il a dépassé les limites admises, etc. C'est à ces moments-là que les parents expriment leur mécontentement. Quand tout va bien, on n'entend pas parler d'eux, mais lorsqu'un problème survient,

ça remue davantage!

c.Le personnel

Avec la pratique de gestion de projets, les animateurs sont embauchés pour des périodes allant de trois mois à un an. De cette forme de gestion en découle un important roulement du personnel. En six années on peut compter une quarantaine de personnes en six ans, dont seize pour l'année 1988 seulement.

N'est pas animateur qui veut. Le travail en maison est global; on n'a pas à faire d'intervention spécifique. Déjà, la maison a eu à son emploi des travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, animateurs en loisirs. Ces gens arrivaient en ayant plein d'idées préconçues: ils avaient effectué auparavant des stages dans des milieux spécialisés où se pratiquait du "cas par cas". Comme la réalité de la maison de jeunes est toute autre, ils éprouvaient de la difficulté à s'adapter. A l'heure actuelle, lorsqu'on embauche une personne, on met davantage l'accent sur la formation générale avec expérience pertinente, que sur la formation spécifique sans expérience. Il faut toutefois apporter quelques nuances: à chaque année, la maison compte sur les services de stagiaires en éducation spécialisée.

3. Le produit

A Roberval, on offre une panoplie d'activités destinées aux jeunes, et le service des loisirs est bien structuré. Le problème se situe au niveau de l'abonnement; les jeunes doivent s'engager pour une période d'un an. L'aspect volontaire et la vie au quotidien des maisons de jeunes permet une plus grande souplesse.

La maison ouvre ses portes les mardi et mercredi de 18 à 21h et les jeudi, vendredi et samedi de 19 à 22h. Il s'agit là du service de base. Par extension, au gré des activités qu'on va réaliser au cours du mois, on peut y ajouter de cinq à six heures par semaine.

Une foule d'activités sont offertes (soirée vidéo, volleyball, party, improvisation, tir à l'arc, ski alpin, quille, piscine, hockey cussom, soirée du jeune du mois, table de billard, tennis sur table, "Mississippi", vidéo-télévision, ordinateur, cartes, jeux de société, etc.). La programmation des activités de la maison est dressée par les animateurs après consultation auprès des jeunes. Les animateurs ne se voient pas comme étant des producteurs de projets; les jeunes doivent s'impliquer, penser à des projets, peu importe qu'ils soient réalistes ou non. Ainsi, pour une période de deux mois, il peut arriver que seulement la moitié des activités se réalise.

L'important, c'est que les jeunes y aient pensé.

En collaboration avec les jeunes, les animateurs ont instauré un système permettant l'implication des jeunes au niveau du fonctionnement de la maison et la réduction du coût de participation aux activités. On réfère à un système de renforcement positif appelé communément comité crédit ou comité évaluation. Le principe n'est pas propre à la seule maison de Roberval, mais elle l'a vraiment officialisé et structuré.

Le tout part du principe que les jeunes travaillaient sans être payés. Dans d'autres maisons, lors de campagne de financement, on préparait un souper pour les jeunes qui avaient prêté main-forte. Pour différents motifs, certains ne pouvaient y assister. Dans le but de ne pas créer d'injustice, on a décidé que pour une heure de travail, un jeune avait droit à un crédit permettant un rabais du montant qu'il coûte pour participer à une activité. Il pouvait l'utiliser comme il le voulait, quand il le voulait, pour l'activité qu'il voulait, jusqu'à concurrence de 50% du prix de l'activité. Même si avec ce principe les activités ne s'autofinancent pas entièrement, les animateurs considèrent que la différence constitue un investissement dans les jeunes.

Tout a été placé sur système informatique; on y enregistre

les heures de travail des jeunes sans distinction du statut de membre ou non-membre. Comme travaux, on entend: des petits travaux de rénovation, l'organisation d'activités, la fabrication de pancartes, etc. Ainsi, chaque heure de travail est prise en note. Les jeunes du comité voient à l'évaluation du travail des autres jeunes, et comptabilisent le tout sur une base journalière.

a. Place de l'information

Officiellement, on n'y procède pas à des séances d'information: on intervient de manières ponctuelles. Idéalement, on voudrait instaurer des programmes, organiser des conférences, visionner des vidéos avec thèmes. En pratique, ça n'évoque aucune résonance chez un jeune tant qu'il ne vit pas la situation. Tant que l'on se situe au niveau hypothétique, que ça n'est pas vécu au quotidien, on parle dans le vide. Les jeunes vivent au jour le jour; c'est à cette réalité que doit s'ajuster la maison de jeunes. Pour ce faire, les animateurs essaient d'être le plus outillés possible afin d'orienter les jeunes qui demandent de l'aide: on agit ainsi de façon concrète, on travaille dans l'immédiat. Lorsqu'ils ne possèdent pas les renseignements requis, les animateurs peuvent au moins les référer à des personnes qualifiées.

La pratique a permis de voir que les jeunes,

naturellement, se regroupaient autour de la table de billard. Certains soirs, on sent que quelque chose flotte dans l'air: une nouvelle drogue a fait son apparition, quelque chose est arrivé pendant la journée à la Polyvalente, etc. On s'interroge à ce sujet. Que doit-on faire? Est-ce normal? C'est donc à partir du quotidien du jeune que l'on peut mieux les informer, faire sortir leurs préoccupations, et peut-être, éventuellement, envisager des solutions.

Peut-on distinguer l'organisation des activités de l'information? Non! Comme le dit un animateur:

(...)toutes les activités sont bonnes pour informer les jeunes, pour les rendre plus critiques, pour les rendre plus actifs. La marotte que j'utilise souvent, c'est le jeune à toutes les sauces. Qu'on fasse n'importe quoi, je trouve important qu'ils prennent les choses en main et qu'on les aide à le faire. Il reste une différence entre dire: fais-le et organises-toi! et ne rien faire, ou le faire à sa place. Donc à partir du quotidien, de tous ce qui se passe, que ce soit les nouvelles du jour, c'est à partir du quotidien qu'on s'ajuste. On a cependant un programme d'activités d'établi. Mais à travers ça, il y a souvent un paquet d'affaires qui se passe. C'est de ça qu'on se sert dans le quotidien pour faire cheminer autant au niveau de l'organisation des activités, des informations qu'ils peuvent avoir besoin, des responsabilités qu'ils peuvent avoir, du budget qu'ils peuvent opérer. Par exemple, dans la maison de jeunes on a un budget important au niveau du conseil d'administration, un compte à part. Et les jeunes ont leur propre compte au niveau de la cantine. Donc, tous les profits qu'ils font avec ça, ils décident de

l'utilisation.

b.Place occupée par la publicité

Si on retrouve des agents de presse et des responsables de la communication dans de nombreuses organisations, personne n'a cette fonction à la maison de jeunes de Roberval. On ne mise pas sur les média pour publiciser les activités. On est conscient qu'ils sont un outil indispensable; s'il y avait une plus grande couverture par les média, elle serait mieux connue du public. Même en publicisant les activités majeures on obtient peu d'impact. C'est pourquoi on préfère se déplacer pour donner l'information aux jeunes. L'école polyvalente est donc le lieu privilégié. Pour ce qui est des adultes, on voudrait bien les atteindre, mais ce n'est pas toujours facile. Les envois d'information par la poste n'obtiennent pas les résultats escomptés. Ainsi, le coordonnateur de la maison de jeunes nous disait: "J'aime mieux me concentrer sur les activités avec les jeunes que sur du bla-bla-bla."

Chapitre IV:
LA MAISON DES JEUNES DE LA BAIE

A. HISTORIQUE

1981, Ville de La Baie. Comme dans bien d'autres petites villes, il n'y a pas de lieu de rencontre pour les jeunes. L'école finit à 15 heures 15, et on ne sait pas quoi faire ni où aller avant le souper. Outre les activités sportives qui entraînent des déboursés d'argent pour les adeptes, rien n'est organisé, et les domaines culturel et social ne sont pas exploités. Intervenants sociaux, professeurs, gens du milieu, divers organismes et clubs sociaux, représentants de la communauté en sont conscients.

Si on sait qu'il est nécessaire que les jeunes puissent disposer d'un lieu de rencontre, il n'en va pas de même avec la structure qu'on adoptera: va-t-on se borner à établir un lieu de rencontre? aller plus loin? ouvrir un café jeunesse ou une maison de jeunes? Dans une bonne part, l'argument économique va faire pencher la balance en faveur d'une maison de jeunes pour qui un programme de subvention existait. Ce choix ne se réduit pas au simple avantage financier: les objectifs généraux d'opération d'une maison de jeunes étaient eux aussi alléchants.

Lui-même conscient du besoin de mettre sur pied un lieu de rencontre pour les jeunes, municipalité offre rapidement une vaste salle du Centre Communautaire Saint-Edouard.

Suite à des plaintes formulées par des citoyens, la maison ferme ses portes après une année d'opération. La population manque d'information sur ce qu'est une maison de jeunes, et elle ne cherche pas à en obtenir. Cela se traduit par des racontars: on prétend qu'à l'intérieur de la maison, on consomme drogues et boissons alcooliques. Il a consommation, mais en dehors du cadre de la maison. La leçon porte fruit: on veut rouvrir mais non sans établir des règlements assez stricts.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1983, après avoir obtenu un Projet de Développement de l'Emploi (DPE), la maison redevient en opération. Un an plus tard, on obtient une subvention de 20 000\$ du ministère de la Santé et de Services Sociaux. A partir de ce moment, on ne connaît plus l'inquiétude de devoir fermer. La situation va en s'améliorant. On prend de l'expérience; en découle une structuration au niveau administratif et de l'équipe d'animation.

B.OCCUPATION PHYSIQUE

Quoique vaste, la salle du Centre Communautaire ne répond

pas aux besoins des occupants. Après sept ans, les gens de la maison jugent un déménagement nécessaire. Le conseil municipal répond avec diligence à cette demande, allant même au-delà des espérances de tous.

Grâce à cet appui, la maison occupe depuis deux ans de vastes locaux. On dispose de bureaux, de salles communes, et d'une grande salle de danse. De plus, les locaux ont été rénovés depuis peu; la maison elle-même a défrayé une partie des frais, soit 20 000\$. L'argent investi a consolidé les assises de la maison. Elle est, à partir de ce moment, un locataire privilégié.

En entrant dans la maison, on est surpris par la beauté et la propreté des lieux. Les murs sont de teintes pastels, on n'y peint pas de dessin. Un élément rappelle que ce lieu est réservé aux jeunes: au milieu de la salle principale trône une table de billard!

C. FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE JEUNES

1. Organigramme

Théoriquement, le conseil d'administration est la première instance décisionnelle. En pratique, la directrice détient le plus de pouvoir, constituant le pilier central de toute

l'organisation. Elle assume le rôle d'agent de liaison entre, d'une part ce qui se vit en maison de jeunes et le conseil d'administration, et d'autre part entre les comités et l'équipe d'animation. Son rôle est d'autant plus important qu'elle occupe ce poste depuis plus de cinq ans.

On retrouve au conseil d'administration des jeunes et des personnes adultes. Présentement, on parle de membres des Club Lions et Optimiste, de parents, un ancien directeur de la maison, et une personne adulte qui, à l'adolescence, fréquentait la maison. Grosso modo, ce sont ces types d'individus qui vont s'y impliquer; parfois, s'ajoute un intervenant social ou un avocat.

Depuis 1989, le nombre de jeunes membres du conseil d'administration correspond au nombre de comités existant à la maison de jeunes: chaque comité y délègue un représentant. A l'heure actuelle, la maison fonctionne avec le comité journal, le comité cantine, et le comité musique. Ainsi, sur un total de onze personnes, trois sont des jeunes.

2. Acteurs en présence

a. Les jeunes

Un système de carte de membre a été établi dans le but de

donner aux jeunes un sentiment d'appartenance. L'acquisition d'une carte, moyennant une somme de trois dollars, donne droit de vote au conseil d'administration, des rabais sur le prix des activités, et permet de faire partie des comités, et aura des rabais sur le prix des activités. Pour l'année 1988, trois cent jeunes achetèrent une carte. Le rabais d'un dollar consentit sur le prix d'entrée aux soirées de danse est, pour la majorité, le facteur incitatif à son acquisition. C'est pourquoi les membres ne sont pas tous des habitués de la maison; 50 jeunes à chaque année peuvent se voir attribuer ce qualificatif. Si être membre ne signifie pas qu'on soit un habitué, être un habitué n'implique pas qu'on soit membre.

Le déménagement de la maison dans un autre quartier de la ville a fait en sorte de changer le portrait des habitués de la maison. Dans une plus grande proportion qu'auparavant, ils sont issus de familles défavorisées. On fait face à des problématiques plus importantes. Il est fréquent d'y rencontrer des décrocheurs et des délinquants.

La catégorie des plus de seize ans y est peu représentée. On l'explique par le fait que déjà à cet âge, ils vont dans les bars. Il n'en a pas toujours été ainsi. Il y a quelques années, on assistait au vieillissement de la clientèle; des jeunes de dix-huit et dix-neuf ans éprouvaient de la difficulté à quitter la maison. Enfin, les jeunes ont moins tendance à se regrouper.

On préfère se réunir en groupe de deux, quelques fois trois personnes.

b. Les parents

Rarement des adultes vont s'enquérir de ce qu'est la maison et cela n'est pas sans lui causer des problèmes. Ainsi:

(...) au niveau des soirées de danse, il faut faire attention. Déjà, c'est très mal vu. Ils (les parents) ne viennent pas voir et ils disent: "Ca fume, ça se drogue dans ces soirées de danse-là! C'est mal tenu". Dans le fond, c'est pas ça. Mais ils ne prennent pas le temps de se déplacer.

Lorsqu'ils se déplacent ce n'est pas nécessairement pour complimenter les gens de la maison. Prenons l'exemple des soirées de danse. Le gardien à la porte de la salle a comme fonction, outre de faire respecter le bon ordre, de refuser l'entrée à toute personne étant sous influence de la drogue ou d'une boisson alcoolique. Il est arrivé que des jeunes se soient vus refuser l'accès des lieux. Un des parents de ces jeunes en a été informé, s'est rendu sur place et a demandé des explications. Cette mère ne pouvait comprendre qu'il y ait refus parce qu'ils avaient consommé de l'alcool.

Le désintérêt va plus loin: lorsqu'un jeune veut devenir membre, on demande à ses parents de remplir un questionnaire.

Il renferme des questions relatives à la perception qu'ont les parents de la maison de jeunes, s'ils sont intéressés à s'y impliquer, etc. Pour faciliter le travail des animateurs lors de voyages organisés, on y joint une série de questions destinées à faire connaître l'état de santé de leurs enfants. Pour l'année 1988, trois cent questionnaires furent distribués aux parents. Sur ce contingent, trente personnes y répondirent. Pour contourner le problème, les règles du jeu sont maintenant changées: pour obtenir une carte de membre, il est nécessaire de remettre les deux séries de questions remplies.

Attribuant le manque d'intérêt au manque de visibilité, on a conclu qu'il y aurait mutation de la perception uniquement si la maison sortait de son cadre. Ainsi, puisque la montagne ne vient pas à elle, la maison va à la montagne!

c. Le personnel

Le faible roulement du personnel caractérise la maison de La Baie. La stabilité de l'équipe étant la pierre angulaire de toute intervention, on embauche le personnel pour de longues périodes de temps. Depuis deux ans, les membres de l'équipe d'animation sont les mêmes. Si on a pu procéder à l'embauche de personnes sur une base permanente, c'est qu'on en a fait une question de priorité. Cela signifie que la totalité, et un peu plus, de la subvention accordée par le ministère de la Santé

et des Services Sociaux est dépensée en salaire. Ainsi, pour 1989, on a versé 59 000\$ en salaire et on recevait une subvention de 45 000\$. On voit par là qu'il est impératif d'aller à la recherche de capitaux pour pouvoir boucler le budget. C'est ainsi qu'entre en ligne de compte les activités spéciales comme des bingos, soirées de danse, parades de mode, etc.

A l'action des quatre animatrices permanentes on adjoint le travail de personnes engagées par le biais de programmes gouvernementaux. Ces programmes sont nombreux et la durée d'embauche va varier d'un programme à l'autre.

Par le passé, des jeunes qui avaient fréquenté la maison et qui, à dix-huit ans, se retrouvaient devant rien, étaient invités par les responsables de la maison à préparer un projet "Jeunes Volontaires". Les effets de ce procédé sur ces jeunes animateurs étaient intéressants mais entraînait des problèmes, ils avaient besoin d'encadrement et d'aide.

A l'heure actuelle, six personnes oeuvrent à la maison parce que l'on bénéficie de Projets "Extra". Ce programme fait en sorte que la maison reçoit, du gouvernement provincial, une somme de 100\$ par mois, par participant. Parmi ces personnes, l'une est chargée de l'entretien ménager. Ce travail était auparavant plus ou moins assuré par les jeunes et leur manque

d'intérêt a fait en sorte qu'on a jugé préférable de recourir aux services d'un concierge.

Du côté de l'action bénévole, les offres de services se font rares; en cinq ans, on compte deux personnes. L'une d'elles y travaille depuis deux ans, y occupant la même place que les animateurs: ainsi a-t-elle droit de parole, assiste aux réunions d'équipe, a droit à la revendication, et sur certaines questions, a droit de vote.

En plus du personnel régulier, depuis deux ans, la maison compte sur les services d'un travailleur social attaché au CLSC. A toutes les deux semaines, il prépare des séances de travail où on aborde divers sujets; les nouveaux reçoivent une formation, les anciens vont la parfaire. Le partage des connaissances est de rigueur.

Enfin, des personnes ont, par le passé, travaillé à la maison parce qu'elles devaient se soumettre à des travaux communautaires. A l'heure actuelle, cela n'est pas le cas, mais des démarches sont entreprises pour que ça recommence.

Au niveau de la qualification, on précise qu'on ne peut demander beaucoup parce qu'on donne peu en terme de salaire. Il arrive que des étudiants y effectuent des stages, mais on n'en fait pas un moyen important pour trouver de la main-

d'oeuvre qualifiée. Ce que l'on vise, c'est engager des personnes ayant une formation en technique de loisir, d'assistance sociale, ou éducation spécialisée. Ce n'est toutefois pas un pré-requis: le vécu de l'individu importe le plus. On croit que:

...plus tu as eu du vécu, plus tu es en mesure de te connaître et d'avoir analysé tes valeurs. (...) si tu as un gros vécu, tu vas peut-être être plus en mesure de comprendre et d'intervenir au niveau des jeunes. Tu as déjà un travail de base, à l'intérieur de toi, qui est déjà fait. (directrice)

3. Le produit

A l'administration, la maison ouvre tous les jours de la semaine, de 9 à 17 heures. A l'animation, elle ferme le lundi mais ouvre les mardi, mercredi et jeudi, de 15 à 17 heures et de 18 à 22 heures. Le vendredi est réservé à une soirée de danse de 19.30 heures jusqu'à minuit et demie. Samedi, on ouvre de 13 à 16 heures et on a une soirée de danse de 19.30 à 0.30 heures. Pour ce qui est du dimanche, les heures d'ouverture sont de 13 à 17 heures et de 18 à 21 heures.

Dans cette grille horaire, le mardi soir est réservé à une séance de discussion, le vendredi et le samedi soir à des soirées de danse, et le dimanche soir à l'écoute d'un film vidéo. Les périodes restantes sont des périodes libres qui

peuvent être utilisées lorsque les jeunes préparent des activités.

Lentement on en est arrivé à prendre une option en faveur de la prévention. Si, dans les premiers temps il n'y avait pas d'intervention, c'est par manque d'outils: on ne faisait pas face aux problèmes vécus par les adolescents parce qu'on n'était pas en mesure de les voir. On préfèrait nier les problèmes, on avait peur. Quoi faire quand on s'aperçoit qu'un adolescent est alcoolique? Le personnel en place n'avait pas nécessairement les qualifications requises pour effectuer ce type de travail. La maison se résumait en une chose: un lieu de rencontre. Les animateurs ne s'impliquaient pas, les jeunes non plus.

Même si avec le temps elle a appris à déceler les problèmes et à intervenir en temps approprié, l'équipe d'animation remet son travail en question. On croit que l'action qu'on opère présentement n'est pas suffisante. On travaille de manière un peu malhabile. "On y va un petit peu plus par sentiment que par une vue d'ensemble". Pour 1989-90, on a monté un Projet de Développement de l'Emploi dans l'espoir d'obtenir deux travailleurs sociaux ou un sociologue et un travailleur social. La fonction de ces personnes serait d'élaborer un plan triennal sur la prévention.

a. L'écoute

C'est davantage par le dialogue que par l'action qu'on prévoit inciter le jeune à se prendre en main. On veut permettre aux jeunes d'avoir un comportement critique vis-à-vis des choix qu'ils doivent faire. Par l'écoute et la discussion, on pousse l'adolescent à mener plus loin son analyse. On ne se contente pas d'agir que lorsqu'un jeune vit une période de crise, on force la discussion. Les interventions sont faites avec une certaine dose de structuration: on suit un jeune, mais on n'établit pas de dossier.

Certaines discussions sont structurées; le mardi soir y est destiné à la discussion. On aborde divers sujets concernant les jeunes; le démembrement des familles, l'inceste, la loi sur les jeunes contrevenants, les relations parents/enfants, la drogue, l'alcool, etc. On présente les sujets sous diverses formes; animation, improvisation, tests, jeux, etc. Un animateur ou un conférencier mène le bal. Ces conférenciers sont des policiers, travailleurs sociaux, infirmières, médecins, etc. De dix à quinze jeunes viennent à ces séances.

Les animateurs perçoivent beaucoup d'intérêt de la part des jeunes vis-à-vis ces rencontres. On prend soin avant chaque réunion de démystifier les sujets; on ne veut pas d'un cadre rigide où un conférencier n'aurait qu'à débiter son boniment.

Les séances doivent être dynamiques pour intéresser les adolescents. C'est pourquoi on explique le sujet avant la rencontre, on prépare des questions.

Mais encore, si la clientèle cible c'était les étudiants du secondaire III, maintenant ce sont les étudiants du secondaire I. Ce groupe d'âge est considéré comme étant difficile et violent. C'est pourquoi à la maison on a profité du fait que pendant la période estivale le nombre de jeunes fréquentant la maison était considérablement réduit pour, en 1989, ouvrir la maison aux adolescents de onze ans. Beaucoup ont répondu à l'appel.

De l'expérience on en a conclu qu'il y avait un manque et qu'il fallait travailler avec ce groupe d'âge, toutefois la charte de la maison ne permet pas l'intervention au niveau des adolescents de moins de douze ans; elle devait donc prendre fin avec le début de l'automne.

b. Après la prévention, l'action?

On écoute le jeune, on lui parle, on lui fait sentir qu'il est nécessaire: voilà les trois points essentiels de l'intervention que l'on pratique à la Maison des Jeunes de La Baie. C'est par le biais de la valorisation que l'on tente d'arrêter la direction vers la délinquance. Si on retrouve des

comités, c'est pour que le jeune s'y implique, et s'y voit valorisé. Il en va de même avec l'élaboration des activités: on démontre au jeune, de manière tangible, qu'il est capable de réaliser des choses et qu'il a du potentiel. Mais on va plus loin que cela: si on s'aperçoit qu'un jeune, à l'intérieur de son milieu familial, ne reçoit aucune valorisation, on l'incite à s'impliquer. Ainsi, lorsqu'on aura besoin d'aide, on ira vers lui et on lui dira: Viendrais-tu nous aider? On a besoin de toi! Certains se laissent même prendre au jeu; à force de s'impliquer, ils en viennent à prendre une place de plus en plus importante. Ces jeunes se valoriseront eux-mêmes, ils n'auront plus besoin de l'intervention constante des animateurs.

Le déménagement de la maison d'un quartier de la ville à un autre quartier a pour sa part fait en sorte que la clientèle s'est transformée. Il fallait en tout premier temps permettre à ces nouveaux de s'adapter; c'était donc de l'initiative des animateurs qu'originaient les activités. Il fallait faire en sorte d'inciter les jeunes à rester à la maison de jeunes, les rendre sûre, confiant avec les animateurs, avant de les inciter à s'impliquer. On les dirigait, on les animait. Ceci étant fait, on peut passer à une seconde étape: à partir de 1989, les animateurs ne montent plus d'activités; ce sont les jeunes qui organisent les activités avec la coopération des

animateurs.

CHAPITRE V:
DES JEUNES QUI SE PRENNENT EN MAIN?

"Je crois qu'il faut inventer quelque chose de nouveau pour la jeune génération. Permettre à cette génération de devenir autonome de façon créative et de laisser place à la relève. Chacun à sa place". Francoise Dolto, 1988.

Au moment même où l'Etat-providence vivait ses heures de gloire, le dépôt du Rapport Batshaw mettait en lumière le manque de ressource venant en aide aux adolescents.

A La Baie comme à Roberval, des jeunes sont à l'origine du projet d'instauration d'une ressource jeunesse dans le milieu local. Ils se distinguent de la masse des jeunes qui en viendront plus tard à fréquenter la maison de par le fait qu'ils ont l'habitude de s'impliquer.

C'est pourquoi il importe moins de savoir de qui le projet origine que de ce qu'on en a fait. Comment s'effectue le passage de la théorie à la pratique? Quelle place fait-on aux jeunes? L'occupent-ils?

A.RAPPEL DES FAITS

Les maisons de La Baie et de Roberval sont les deux

premières maisons de jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Durant l'été 1981, d'un côté comme de l'autre, des intervenants et des jeunes constatent la nécessité de mettre sur pied une ressource venant en aide aux adolescents du milieu.

Il fallait naître. Pas question de rapports entre les maisons, elles voulaient s'assurer leurs assises. Le but poursuivit par le repli vers soi étant la survie et non pas une volonté de pratiquer l'autarcie. On devait s'outiller, obtenir des appuis de la communauté locale. Dans les deux cas, les acteurs sont les mêmes, mais les rôles diffèrent. C'est pourquoi les notions d'auto-prise-en-charge, de développement, et de prévention occupaient peu de place. Les maisons étaient avant tout des lieux de rencontre: il n'aurait pu en être autrement.

B.LES PRATIQUES EN MAISON DE JEUNES

Quels effets les maisons de jeunes ont-elles sur le milieu et sur les jeunes qui les fréquentent? Il est pour le moins difficile d'obtenir réponse à cette question. Peut-on quantifier le qualitatif? Comment peut-on vérifier les effets de l'action préventive des maisons? Les résultats obtenus peuvent-ils être faussés par la hausse des problématiques vécus dans un milieu? L'eau s'infiltre dans le navire plus rapidement qu'on réussit à l'écoper! Ne dit-on pas à La Baie que la

clientèle de la Maison Des Jeunes est de plus en plus difficile?

Parce qu'elles sont tributaires des choix opérés à cause du milieu et de la conjoncture, on distingue deux catégories de maisons. Les maisons de la première catégorie, étant en phase de structuration ne peuvent assumer un autre rôle que celui de lieu de rencontre. On y met l'accent sur les loisirs organisés, et la participation des jeunes aux activités. Les autres préfèrent miser sur la participation d'un noyau de jeunes; les animateurs "vivent" avec eux, les font avancer, devenir plus autonomes, plus responsables, ils recevront aide et seront écoutés. Ils pourront développer leurs potentialités. Peu importe l'échec, au moins ils auront eu la possibilité d'essayer. C'est pour cela qu'ont opté les maisons de La Baie et de Roberval.

On a pas toujours fonctionné selon ce cadre. A Roberval, par exemple, on exerçait auparavant beaucoup d'interventions répressives. On définissait le cadre, et on ne pouvait le dépasser d'aucune manière. Cela se traduisait par des interventions négatives et des confrontations; les transgressions conduisant au renvoi. La philosophie d'intervention s'est transformée: maintenant, on considère qu'avec les adolescents on s'attaque à une clientèle difficile. Ils vivent des périodes de remise en question, ils essaient,

ils font des erreurs et c'est normal. La jeunesse est période de formation et de développement, il ne faut pas empêcher les jeunes de vivre un échec; l'expérience en vaut la peine.

1. Auto-prise-en-charge -vs- auto-réalisation: développement des potentialités des adolescents

L'ultime raison d'être d'une maison de jeunes consiste à ce que les adolescents atteignent une auto-prise-en-charge et une auto-réalisation. Par auto-prise-en-charge on entend permettre aux adolescents de s'exprimer et devenir critique face aux choix qu'ils opèrent. C'est en donnant la preuve de leurs capacités, dont ils en ignoraient peut-être l'existence, qu'ils parviendront à l'auto-réalisation; la réalisation étant synonyme de développement.

A ce niveau, les maisons naviguent à contre-courant; les jeunes, contrairement à la génération précédente, se tournent vers la réflexion plutôt que vers l'action. L'être prime sur le faire. En s'attardant à ces deux notions, on tente de réunir le faire et le dire. Leur mise en application doit permettre aux jeunes, comme ils le souhaitent, de produire leur identité plutôt que de la subir.

L'adolescent prend conscience de ses potentialités, il a quelque chose à dire, à faire. De cette façon s'entrecroisent

les notions d'auto-prise-en-charge et d'auto-réalisation. Rien n'est coulé dans le béton; de l'auto-prise-en-charge et de l'auto-réalisation, aucune n'est subordonnée à l'autre. En partie indépendantes, de l'une peut découler la seconde.

En pratique, en fonction des ressources disponibles, les maisons feront un choix en faveur de l'une des deux. Ainsi, à Roberval, on va beaucoup investir au niveau des activités, du renforcement positif, de l'implication des jeunes au niveau des comités. L'auto-réalisation prime: l'écoute est présente mais occupe moins de place. Quand on agit, c'est de façon ponctuelle.

Il ne peut en être autrement, les réactions des jeunes le commandent. Les jeunes préfèrent agir sur ce qui s'inscrit dans l'ici et le maintenant. Jouissant du moment présent, ils ne s'intéressent qu'à ce qui leur arrive dans l'immédiat. Ne sont possibles que les interventions ponctuelles.

D'abord et avant tout, on fait en sorte que l'adolescent sache qu'il a du potentiel, des capacités. Il peut faire des choses, il vaut la peine qu'on l'écoute. La phrase type à retenir est: "Vas-y! t'es capable!" On le met en pratique de manière générale, et en particulier à l'intérieur des comités. Chaque comité a son champ d'intervention en fonction duquel il prend des décisions et veille à ce qu'elles soient mises en

pratique.

Mais encore, en organisant une activité, on ne s'attarde pas aux aspects quantitatifs des résultats mais à ce que sa préparation et sa réalisation ont apporté aux adolescents. C'est ainsi que la philosophie de la maison considère un demi-échec comme étant une demi-réussite; ce qui importe c'est que tous, à leur façon, s'impliquent. De cette manière, les jeunes deviennent conscients de leurs possibilités. Il n'est pas question de fournir aux jeunes du tout cuit; pour qu'une activité fonctionne, les jeunes doivent avoir l'impression de relever un défi. Ce que l'on entreprend, c'est une démarche vers l'autonomie. On place des à l'horaire, mais entre le fait de les y inscrire et la réalisation de ces activités, il y a une marge; les jeunes doivent s'impliquer.

La participation au processus ne va pas de soi, les adolescents ont tendance à laisser s'installer la routine, ils n'ont plus de projet. Il faut donc les inciter à plus d'action; il devient impératif de provoquer. Au lieu de proposer comme c'est leur habitude, les animateurs en viennent à confronter ou à sensibiliser les jeunes sur des sujets précis. Au Laser, on procède de la manière suivante: on décide qu'à une heure précise, il y aura réunion de tous les jeunes, les activités seront suspendues. Tous n'en sont pas heureux et ils le disent sans détour. A l'heure convenue, c'est autour de la table de

billard que ça se passe, et à la fin de la réunion, les jeunes s'affirment satisfaits. On leur a imposé une démarche, mais non un contenu. Par le fait même on répond à la demande que font les jeunes de pouvoir produire leur identité au lieu de la subir.

Forcer les jeunes à l'action, c'est les forcer à prendre leur place, à agir dans un esprit communautaire, en ayant le respect des autres. C'est également contrecarrer une tendance vers l'individualisme observée tant dans la société en générale, que chez les jeunes en particulier.

La mission de l'animateur est d'informer le jeune vivant un problème familial ou scolaire, des possibilités s'offrant à lui. Les jeunes recherchent une oreille attentive; à la maison de jeunes, on tend cette oreille. A La Baie on estime que pour en arriver à de bons contacts entre animateurs et adolescents il faut pouvoir agir sur une base de continuité. Une oreille qui était là hier, qui est là aujourd'hui, et qui sera là demain. Doit-on voir un lien de causalité entre le choix fait en faveur de l'écoute et la forte proportion de femmes dans l'équipe d'animation? La question reste ouverte!

Investir dans l'écoute, c'est investir dans les relations humaines. Le contact s'établissant entre un animateur et un jeune, importe plus que le cadre dans lequel il s'effectue.

2. Cadre d'intervention

A l'instar des autres organismes communautaires, on accorde une faible importance aux structures. D'ailleurs, comme le spécifient Chouinard et Durocher: "La prévention dont on parlera toujours quand il sera question d'intervention en milieu ouvert, réside beaucoup plus dans le développement d'attitudes d'intervenants responsables que dans la mise sur pied de nouvelles structures".⁹⁰

Outre les règlements généraux qui, par exemple, interdisent la consommation de drogue et d'alcool, des règles sont implicites. Une maison fait partie du milieu, il lui faut en respecter les règles. C'est pourquoi on retrouve un cadre souple, se situant à la limite des limites sociales.

On donne de la liberté aux jeunes, mais en échange on leur demande d'être responsables. Par cette voie, ils ont un ascendant direct sur leur environnement humain; ils peuvent lutter avec le pouvoir. Les premières fois qu'ils se rendent à la maison de jeunes, ils vérifient jusqu'où peut s'exercer leur liberté: ils veulent se confronter aux limites, au cadre. Les règles, le pouvoir, et le cadre existent, mais sous des

⁹⁰"Le terreau et le terroir, Quelques principes d'intervention et de gestion", Raymond Chouinard, Normand Durocher, dans Convergence, Hors Série, L'intervention en milieu ouvert, Des projets en action, Mars 1983, p.27.

formes non-constrainingues. De la souplesse du modèle en résulte que, de l'extérieur, la maison peut faire peur. C'est une organisation jeune, de jeunes, elle est donc perçue par certaines tranches de la population comme étant vulnérable et dangereuse.

Les maisons se retrouvent en opposition avec un système scolaire dépersonnalisé laissant peu de place à l'individualité.⁹¹ Paradoxalement, l'Institut "La Chesnaie" de Roberval y fait appel pour garder sous sa cape certains jeunes dont elle a charge. Les soirées où ils ont quartier libre, on conseille aux jeunes de se rendre à la maison. Les deux protagonistes y trouvent leur compte. Du cadre rigide de l'institution les jeunes vont vers la maison et son climat de liberté. Pendant ce temps, le personnel ne les perd pas de vue; ils ne sont pas dans la rue, on peut vérifier leur présence. Ces jeunes, qui à divers niveaux ont décrochés, sont plus difficiles à aller chercher. Même s'ils ne s'impliquent pas avec autant d'intensité que les autres jeunes de la maison, et même s'il y a quelques fois des conflits entre les groupes, on en tire un bilan positif.

Le fonctionnement par structure dépouillée demande un respect mutuel; non seulement les jeunes doivent-ils se sentir

⁹¹D.S.C., P.91.

à l'aise, mais encore doit-il en être de même avec les gens qui y travaillent. Si, habituellement, l'adolescent vit une relation d'autorité face aux adultes, on ne peut reproduire le schéma contraire. Ainsi, le jeune peut se comporter en despote vis-à-vis des animateurs: c'est sa maison, mais il n'en est pas le roi et maître. Pour qu'il puisse y avoir contact il faut que la relation soit vraie. Il ne saurait être question de rapports hiérarchiés; autant que faire se peut, on discute d'égal à égal.

Le pouvoir n'est donc pas entre les mains d'une seule entité. Il s'exerce d'après trois pôles: le conseil d'administration, les jeunes et l'équipe d'animation qui elle-même comprend le coordonnateur, le directeur et animateurs. On parle de structure en triangle, n'hésitant pas à le qualifier de "triangle infernal". Infernal parce que bien que l'idéal visé soit l'équilibre des forces, les déséquilibres sont inévitables. Fréquemment les adultes détiennent le pouvoir, mais on dispose de moyens pour que le triangle devienne équilatéral. En pratique, ça se traduit par des interventions auprès des autres angles pour qu'ils s'impliquent davantage. Une entité ne doit pas occuper trop de place, il ne peut être l'unique pôle de décision. Par équilibre, on ne réfère pas à la stabilité; il serait plus juste de parler d'oscillation du pouvoir d'un point à l'autre. Selon la conjoncture, une entité occupe plus de place que les autres.

Les déséquilibres peuvent résulter de nombreux facteurs. Même en faisant preuve de bon vouloir il reste des problèmes difficilement contournables. Comment pourrait-on transformer les rapports d'autorité entre adolescents et adultes? A La Baie, le conseil d'administration se voit rapidement informé des revendications des comités, du fait que siège sur le conseil, un représentant de chaque comité. Le but visé est d'obtenir une meilleure communication et inciter d'avantage les jeunes à prendre leur place. Même si le rapport de force n'est pas égalitaire; on y retrouve trois adolescents face à huit adultes.

Tant les travailleurs que les jeunes doivent pouvoir fonctionner dans un esprit d'autonomie et de coopération. Tenant compte des autres, personnes n'aura sa chasse-gardée. La structure se veut dynamique. Rien n'est figé; on peut prendre les règlements généraux et les modifier. Dans le quotidien, il faut se doter de structures pour fonctionner en restant près des jeunes, soit en réduisant au minimum la bureaucratie. Les changements, les adaptations sont d'autant facilités par le fait que la structure n'a pas été imposée; ce sont les "gens" de la maison qui se l'ont donné. Elle est, entre autres, fonction des ressources disponibles, des travaux à exécuter, des options prises par la maison. De plus, la souplesse du cadre d'intervention et de la structure d'encadrement fait en sorte de créer un sentiment

d'appartenance. Les jeunes sont chez-eux, ils forment un groupe.

3.Appropriation des lieux

Pour former un groupe, doit-on se sentir chez-soi? L'appropriation s'effectue de deux manières; on parle d'une appropriation physique et une appropriation morale. L'appropriation physique sous-tend une appropriation morale. En partie, de la première découle la seconde. Par appropriation physique, on entend que les jeunes peuvent, à la condition que ce soit fait de façon rationnelle, organiser les lieux comme ils l'entendent. Les murs, ce sont les jeunes qui vont les peindre, de la couleur qu'ils veulent, avec les dessins qu'ils ont choisis. La disposition des lieux, la couleur des murs sont le reflet de ce que sont les jeunes de la maison.

Toutes les maisons ne peuvent jouir comme bon leur semble des lieux. Si l'appropriation physique est souhaitable elle n'est pas obligatoire. A La Baie, on ne peut transformer le décor; pas question de couleurs vives et de dessins sur les murs. A cause de cette contrainte on s'attarde sur l'accueil; l'ambiance de la maison découle du comportement des gens qu'on y retrouve.

C. ACTEURS EN PRÉSENCE

1. Les jeunes

Les caractéristiques du contingent des adolescents des maisons de jeunes ne sont pas les mêmes selon la localisation. Les maisons des grands centres urbains auront le quartier comme référent géographique, tandis qu'en régions périphériques elles vont s'identifier spatialement aux limites d'une ville ou d'un village. Parce qu'ils vivent la même réalité, les jeunes des quartiers ont sensiblement les mêmes aspirations, les mêmes besoins. Lorsqu'on se retrouve dans un quartier défavorisé, avec un taux élevé de délinquance et une forte consommation de drogue, les interventions sont plus difficiles mais la clientèle est plus homogène. D'un autre côté, quand l'unité géographique de référence correspond aux limites de la ville ou d'un village, la cohorte des jeunes âgés entre 12 et 18 ans est davantage hétérogène. Par le fait même, il devient difficile de répondre aux attentes de tous, il faut être prêt à se retrouver devant diverses problématiques.

a. Postulat de base

Ce sont des jeunes qui veulent s'amuser qui forment la clientèle cible des maisons. S'ils s'impliquent par la suite, c'est qu'ils se rendent compte que cela en vaut la peine. On

a une place pour se rencontrer, pour discuter, pour s'informer... Certains peuvent s'y rendre à tous les soirs, d'autres, ne viendront que lors d'activités spéciales.

Le sens commun veut que ce soit des jeunes "difficiles" qui se rendent dans les maisons. Il est vrai qu'on les retrouve en plus grand nombre, mais ils n'en forment pas à eux seuls la clientèle.

A Roberval, peu de jeunes vont adopter des modes "extrémistes" rockers, new waves, punks. Il n'empêche qu'à certains moments, presqu'exclusivement des jeunes à tendance "rock" se rendaient à la maison; à d'autres, on voyait arriver des adolescents issus de familles aisées. Ces jeunes ne fréquentent la maison que sur une base temporaire. Faut-il croire que ces jeunes ne peuvent s'identifier à la maison? La maison répondrait-elle aux besoins de la majorité qui ne s'aventure pas hors piste?

Les jeunes vivent des crises en fonction d'eux et en fonction de ce qu'on leur fait vivre. Face à ces crises, le jeune va se confier à un animateur, lui demander assistance. Les animateurs apprennent ainsi que des adolescents vivent difficilement le fait que le climat familial se soit détérioré, l'un pense quitter l'école, une adolescente est enceinte, un autre au suicide, et un autre est peut-être alcoolique ou

drogué.

A La Baie on croit qu'avec le temps les problèmes sociaux se sont intensifiés. On s'interroge: y-a-t-il eu véritablement une recrudescence, ou est-ce attribuable au fait qu'on a plus d'expérience et qu'on est par le fait même dans de meilleures dispositions pour déceler les problèmes et recevoir les confidences des jeunes? Ce pourrait-il que les deux facteurs soient exacts?

b. Les membres

Contrairement à ce qui prévaut dans l'appareil public, on ne réfère pas à des clients ou à des bénéficiaires. On préfère parler de membres pour amoindrir la hiérarchie et les rapports de dépendance. L'acquisition du statut de membre n'est pas une condition nécessaire, la fréquentation se fait sur une base volontaire. Le volontariat correspond aux attentes des adolescents pour qui l'engagement prend une forme moins contraignante. Chacun vient y chercher ce dont il a besoin, lorsqu'il le désire, sans nécessité d'inscription à un registre. Ce, même si dans son document "Autour des maisons de jeunes" le Regroupement des maisons de jeunes du Québec affirmait que "tous les jeunes fréquentant une Maison de jeunes

sont des membres de la corporation"⁹².

Cependant, pour des raisons purement administratives, en tant qu'organisme à but non lucratif, une maison doit identifier ses membres actifs. Des maisons ont opté pour inscrire systématiquement tous les jeunes fréquentant leur établissement. Ainsi, un jeune qui, pendant l'année, ne s'est rendu qu'une fois à la maison, est considéré comme membre actif, ce au même titre que celui qui s'y rend plusieurs fois par semaine. C'est pourquoi le nombre de membres d'une maison ne doit pas être retenu comme indicateur de l'intérêt qu'on lui porte. La maison de La Baie en est un bon exemple. L'argument économique influe sur le nombre de jeunes adhérant comme membre. En devenant membre, on profite d'un rabais d'un dollar sur le prix d'entrée aux soirées de danse organisées par la maison. Du côté de Roberval, sur 300 jeunes qui vont à la maison, 50 sont membres. Il s'agit là du contingent de jeunes le plus actif et le plus engagé dans son fonctionnement. En ce sens, ce sont ceux qui s'impliquent le plus. Par contre, ceux qui ne deviennent pas membres ne manquent pas nécessairement d'intérêt; chacun vient chercher ce dont il a besoin, à sa manière; tous n'en sont pas à la même étape.

⁹²"Autour des maisons de jeunes", p.7.

c. Jeunes et fréquentation scolaire

Les jeunes des maisons éprouvent souvent des problèmes de fonctionnement dans le système scolaire. Les décrocheurs et les jeunes s'inscrivant à l'option "Education aux adultes" y font légion. Perdant le contact d'avec le monde des jeunes, la maison devient le point de ralliement. Le coordonnateur du Laser analyse ainsi la situation:

c'est souvent aux niveaux scolaire et familial que les jeunes ont eu des problèmes. Ce sont deux milieux très encadrés, ils n'ont pas l'occasion d'être en relations intimes avec des adultes, et le milieu scolaire n'est plus ce qu'il était en terme de relations sociales. Un gros cadre, une grosse polyvalente, avec des limites, parce qu'il y a beaucoup de monde. Pas de possibilité de négociation, pas d'initiative vraiment entre les enseignants qui sont de plus en plus âgés, et des jeunes qui sont de plus en plus encadrés. Dépendamment des jeunes, il y en a qui rejettent ça constamment. C'est pour cela qu'on voit une très grosse hausse du nombre de jeunes qui fréquentent l'éducation aux adultes. Là on ne mise pas sur une discipline de groupe, on mise sur une discipline individuelle, c'est très différent.

d. Intégration des jeunes au groupe

De nos jours, les jeunes évoluent dans un environnement où la communication est difficile. Au niveau familial, on parle de tensions fortes, liens étouffants ou trop relâchés, familles

dissociées, faible niveau de communication; désintérêt face aux jeunes, absence de liens significatifs avec les autres générations. Dans le monde scolaire, l'identification des jeunes en tant que groupe social ne se fait plus. Qu'en est-il des jeunes étudiants de l'éducation aux adultes confrontés à un monde adulte? Les maisons de jeunes permettent aux adolescents, et particulièrement ceux déconnectés de la réalité de la vie entre pairs, de créer un sentiment d'appartenance. A La Baie comme à Roberval, ils s'identifient comme étant les "jeunes de la maison de jeunes", de la "gang de la maison de jeunes".

L'esprit grégaire s'exprime à des degrés différents. A Roberval se dégage un noyau de leaders autour duquel gravite des groupuscules. Entre ces groupes, la compétition s'exerce; chacun a son leadership, ses règlements, et son territoire. Ils ne veulent surtout pas que ça change. C'est pourquoi l'équipe d'animation cherche à provoquer l'effritement de ces rapports de force.

Fournissant la preuve de la démobilisation et la direction vers l'individualisme, les jeunes de La Baie, exception faite de ceux de onze ans, tendent de moins en moins à se regrouper. Considérant que le groupe constitue une force et génère une valorisation de l'adolescent, l'équipe d'animation veut casser cet isolement. ce. même si les rapports entre groupes génèrent

des tensions.

Dans un cas comme dans l'autre les rivalités existent. Hier, on aimait quelqu'un, aujourd'hui on ne l'aime plus, demain on l'aimera peut-être. Lorsqu'il y a conflit, soit avec un jeune ou un animateur, on prend le jeune à part, on l'isole et on discute avec lui. Il peut arriver que le dialogue qui s'amorce soit trop agressif: on préfère alors remettre à plus tard la discussion, le jeune n'étant pas en position d'argumenter. On lui signifie que ça va pour l'instant, mais qu'on reprendra la discussion le lendemain. On permet au jeune de décompresser pour comprendre les arguments des autres et faire valoir de façon adéquate ses propres arguments.

Dans ce décor, la musique prend énormément de place. Beaucoup de jeunes s'y sont rendus uniquement pour la musique. A cela s'ajoute la table de billard qui attire autant les garçons que les filles. Enfin, il ne faut pas négliger l'importance des parties de cartes. Ces divertissements font appel à la participation de quelques joueurs et permettent l'intégration au groupe.

e.Qui s'implique?

Même si on veut amener les jeunes à s'impliquer, tous ne répondent pas à l'appel avec la même intensité. L'âge ne

saurait être la variable à retenir; on devrait plutôt parler de personnalités, de besoins différentes. Il arrive que des jeunes fréquentent la maison depuis deux ou même cinq ans, et ne sont pas encore impliqués. Ils sont consommateurs, ce statut leur suffit. Même si l'équipe d'animation veut les pousser à aller plus loin, ils ne veulent pas. Dans certains cas, ils vont percevoir les demandes de participation comme étant une atteinte à leur liberté. De peur que les demandes se poursuivent, ils peuvent aller jusqu'à cesser de venir à la maison.

L'aide apportée ne se résume pas à des interventions, l'environnement permet à ceux vivant une période de crise de trouver réconfort. Souvent, un jeune ne veut plus rien savoir, il veut avoir la paix. Cette liberté, il la trouve au sein de la maison de jeunes. Il peut ne rien faire, mais au moins, il a une place où aller. On considère qu'écouter de la musique et ne rien faire d'autre est en soi positif; on peut les atteindre, on va les chercher, on les fait cheminer de façons différentes, on apporte un support.

Tous ne viennent pas pour obtenir une valorisation; ils l'on déjà dans le milieu familial et le milieu scolaire. Même sans la maison des jeunes, ils auraient probablement continué leur chemin sans tomber dans la délinquance. Le besoin d'une maison de jeunes était moins impératif pour eux. Pour ceux-là,

le côté social les attire; les contacts importent.

Au contraire, d'autres pourront s'impliquer après deux ou trois semaines seulement. Qui peut prévoir? Si aux débuts, les jeunes avaient certaines réticences vis-à-vis de la maison, il en va de même aujourd'hui; la fréquentation de la maison ne serait pas encore entrée dans les moeurs des adolescents. Son mode de fonctionnement, axé sur la mise à contribution de l'énergie des jeunes, fait peur aux jeunes eux-mêmes! Il faut qu'ils pensent, et on les confronte à des problèmes qu'il leur faut résoudre.

Le profil de ces jeunes avant qu'ils ne fréquentent la maison ne permettait pas de prédire que ces jeunes donneraient d'eux. Ils ne savaient pas ce que c'était de faire partie d'une équipe, d'un groupe, de s'impliquer. Ils avaient plutôt une politique de "je-m'en-foutisme".

D'autres, sans s'en apercevoir, vont plus loin. A force de se rendre à la maison, ils en viennent à connaître les autres jeunes, les animateurs qui y travaillent, sa structure. Ils s'aperçoivent que les animateurs sont des amis, que certains jeunes n'hésitent pas à ce confier à eux. Un bon jour, ils font de même; ils veulent s'impliquer au niveau de la maison.

C'est ainsi qu'on y distingue trois groupes d'adolescents. Dans le premier camp, on retrouve les "consommateurs", qui vont à la maison dans l'unique but de profiter des produits qu'elle offre. Ils s'inscrivent, ils paient. "Ils viennent comme ils vont au dépanneur"!

Le second groupe, celui des "participants", est en nombre absolu, le plus important. Ces jeunes se rendent à la maison, participent aux activités, et à l'occasion, ils s'impliquent.

A l'autre extrémité, le groupe comptant le moins de jeunes, les "porteurs du projet". Annuellement, à Roberval, sur un groupe de 50 jeunes, on en retrouve de cinq à dix; ils ont le projet à cœur. Du côté de La Baie, on estime que se sont 35% des adolescents qui en viennent à s'impliquer et de ce nombre, de 5 à 6% s'impliquent de manière constante.

Les priviléges acquis sont directement proportionnels à la participation des jeunes dans le vécu de la maison. De fait, certains ont pris de l'avance sur d'autres, mais tous peuvent les y rejoindre. A l'arrivée d'un jeune on joue cartes sur table. On lui dit: "On te fait confiance, mais elle se développe, se mérite, s'acquiert".

Pour se rendre d'un point à l'autre, le schéma est classique. On procède en quatre temps: 1)-prise de

connaissance, 2)-participation aux activités, 3)-implication dans les pratiques, 4)-adhésion aux comités. Selon les besoins, la conjoncture, les personnalités, on s'arrêtent à l'une ou l'autre des étapes.

2. Les parents

Victimes des racontars et des idées préconçues, autant par les adultes que par les jeunes, l'image des maisons est ternie. Que l'on "place" les jeunes dans une maison ne sécurise pas nécessairement les adultes. A l'extrême, on peut parler de ghettoisation. Est-ce qu'on y consomme de la drogue?

La situation est moins dramatique à Roberval. Malgré ou peut-être à cause du fait qu'on ne transmet que peu d'information sur la maison à la population adulte, certains vont en quête de renseignements. Ils vont sur les lieux, ils visitent, ils posent des questions, et ils en sortent rassurés.

Ces parents se disent heureux de ce qu'ils ont vu, même si leurs adolescents clâment qu'ils ne veulent pas les voir dans "leur" local. Il est évident que cette situation peut être insécurisante pour les adultes qui n'ont pas encore compris ce qu'est une maison. Si les adolescents ne veulent pas de leur présence dans leur "château fort", ce n'est pas parce qu'ils y commettent des actes répréhensibles, au contraire. Ils ont

simplement besoin de se retrouver entre pairs, vivre avec leur "gang".

3. Les animateurs

En maison de jeunes il n'est pas question d'intervenant, mais d'animateur. Est-ce correct de parler d'animateur? Le titre correspond-t-il à la fonction? Nous ne pouvons que répondre à la négative à ces deux questions. Le qualificatif est, de loin, restrictif: en réduisant le rôle de la personne travaillant en maison de jeunes à celui d'animateur, on pourrait se croire dans un terrain de jeu, l'animation se bornant à préparer et à exécuter des activités pour occuper les jeunes.

L'animateur n'est pas un intervenant: son travail auprès du jeune ne se fait qu'à sa demande. Pour sûr, il est là pour faire respecter certaines règles, mais ça ne représente qu'une infime partie de son travail. Il n'est pas gardien, mais guide; il écoute, il aide. Parfois, lorsqu'il s'aperçoit qu'un adolescent a besoin de son aide, sans oser la demander, il tend une perche. En aidant, il n'énonce pas de jugements de valeur. Enfin, il se garde d'être un modèle, un étalon de mesure.

C'est ce que doit être un animateur. Dans l'état actuel des choses, il est difficile de trouver une personne

correspondant à ce portrait. Il s'agit d'un nouveau type d'approche; peu de personnes ont acquis une expertise dans ce domaine. Comme on le spécifiait à La Baie, les maisons, parce qu'elles offrent que de bas salaires, ne peuvent demander aux personnes y travaillant un grand bagage de connaissance.

a. Innovation au niveau de l'équipe d'animation

L'ajustement des maisons de jeunes aux événements est essoufflant, mais permet un renouvellement constant au niveau des pratiques. Au mois de novembre 1988, des difficultés d'horaire ont permis à l'équipe d'animation et aux jeunes de Roberval d'innover. Une nouvelle formule devait permettre aux jeunes de s'impliquer encore davantage et d'établir un partenariat avec l'équipe d'animation. Avant cette période, chaque animateur avait un horaire respectif, avec des heures limitées. S'y ajoutait des heures souples qu'on pouvait négocier avec d'autres animateurs, au gré de l'organisation d'activités spéciales. A l'automne 1988, les heures libres étaient complètement grugées, on se rendait compte qu'il n'était plus possible de réaliser l'horaire établi. Les jeunes sont intervenus en disant qu'ils pouvaient aider les animateurs. C'est ainsi qu'on innovait en instaurant le système de co-animation.

Par ce principe, les jeunes, sous l'égide d'un animateur

adulte, devenaient responsables un soir ou deux par semaine. Ils prenaient ainsi une plus grande part dans le fonctionnement de la maison: ils avaient un titre, un contrat de travail, et des tâches à respecter. On les remerciait en donnant des crédits spéciaux utilisables à 100% pour des activités, et des lettres de référence. Les fonctions des animateurs et des co-animateurs étaient sensiblement les mêmes. Les jeunes désireux de devenir co-animateur devaient suivre une formation, et s'engager pour un certain nombre d'heures.

Les jeunes avaient le même profil; ils fréquentaient la maison depuis un an ou deux, ont d'abord joué au billard, se sont impliqués dans des comités, ont organisé des activités. Certains sont devenus membres du conseil d'administration. Inévitablement, il arrive un moment où ils se sentent plafonnés, ils désirent passer à autre chose et, avant l'automne 1988, il n'y avait pas de possibilité d'avancement.

C'est à partir du cadre de référence des maisons de jeunes⁹³, que se basait la formation. On y distinguait deux blocs: le premier abordait des sujets d'ordre général, et le deuxième des aspects plus spécifiques sur les pratiques en maison de jeunes. On s'interrogeait sur ce qu'est une maison,

⁹³Document à lequel toutes les maisons se basent pour établir ses objectifs et dans une certaines mesure sa structure.

quel est son rôle, et quelles sont les particularités, le vécu de la maison de Roberval.

En bout de ligne, les séances de formation permirent de découvrir et d'apporter des solutions à des zones jugées névralgiques dans les pratiques de la maison.

Les contrats, d'une durée de trois mois, étaient renouvelables. En mai 1989, on percevait un manque d'intérêt de la part des co-animateurs. Aucun n'a voulu poursuivre l'expérience; l'été approchait, ils ont préféré quitter, ils avaient trouvé le travail ardu, particulièrement en fin de mandat, et les jeunes s'amusaient à les mettre en boîte.

Rétrospectivement, tant du côté de l'équipe d'animation que de co-animation, on tire de l'expérience un bilan positif. Ils voudraient reprendre l'expérience.

b. Relations entre animateurs et adolescents

Les rapports animateurs/adolescents sont complexes. D'une part, on se considère égaux, et d'autre part l'animateur représente une forme d'autorité. Elle ne se présente pas sous forme de répression ou d'abus; l'animateur n'est pas un policier, il informe des limites qu'on ne peut dépasser. L'autre doit être respecté, peu importe son statut. Ainsi, les

animateurs auront droit de se sentir mal, de ne pas avoir le goût d'effectuer certaines choses comme de jouer aux cartes.

Selon les maisons, les liens sont plus ou moins étroits. A Roberval les rapports entre animateurs et adolescents sont qualifiés de rapports grands frères/grandes soeurs. En fonction de ce type d'intervention, le travail de l'animateur se poursuit hors du cadre physique de la maison.

Dans le cas de La Baie, on se garde bien d'entretenir avec les jeunes ce type de relation: il faut permettre un détachement parce qu'à l'extérieur. On veut protéger la vie privée des animateurs et apprendre aux jeunes le respect d'autrui.

Ce type de rapport implique qu'il y ait, au niveau affectif, des liens profonds. Les règles du jeu, à ce niveau, sont strictes; l'animateur a droit à sa vie personnel et l'établissement de rapports grands frères/grandes soeurs ferait en sorte de nier ce droit. L'animateur est, de ce point de vue, un ami. On considère que si un jeune ressent le besoin de se rendre chez un animateur, cela ne signifie pas que l'animateur a bien fait son travail, ni qu'il a su créer un sentiment de confiance.

Il s'agit d'une distinction importante et pour le moins

paradoxe. De par les voies empruntées par chaque maison, on aurait pu croire que ce serait la situation contraire qui prévaudrait. On sait qu'au "Laser" on mise sur la participation des jeunes, tandis qu'à La Baie c'est l'écoute qui prime. On peut croire qu'en misant sur l'action, le travail des animateurs se réduirait au cadre de la maison. Dans la réalité, c'est le contraire qu'on observe: un animateur doit être disponible en tout temps. On rencontre des jeunes en ville, au centre d'achat, le contact n'est pas perçu comme étant une intrusion dans la vie privée des animateurs. D'ailleurs, les animateurs croient que leur travail n'est pas suffisant et ne va pas assez loin. C'est pourquoi on chérissait depuis un certain temps le projet de procéder à l'embauche d'un travailleur de rue. Ce projet s'est concrétisé à la fin du mois d'avril 1990 grâce à une aide financière de \$8 000 provenant du gouvernement fédéral. Le but ultime de l'embauche d'une jeune travailleuse de rue était d'accroître le taux de fréquentation de 10% mensuellement. La travailleuse devait rencontrer les jeunes là où ils ont tendance à se regrouper: les arcades, les centres commerciaux, les dépanneurs. Dans sa tâche, elle était appuyée par un éducateur spécialisé à l'emploi de l'Institut La Chesnaie.

c. Limites des interventions des animateurs

Il faut compter une période de un à un mois et demi à La

Baie et de deux à trois mois à Roberval, pour que les animateurs puissent connaître la maison, ses règlements, les jeunes qui la fréquentent, ceux qui s'impliquent, etc. Dans le cas des personnes travaillant grâce à des programmes gouvernementaux, la période d'embauche étant fréquemment de six mois, elles ne fournissent que trois mois de plein rendement. Lorsqu'on engage quelqu'un, on lui donne le titre d'animateur, et pourtant, plusieurs jeunes lui sont supérieurs en ce sens qu'ils savent davantage ce qu'est la maison de jeunes! De ce fait, certains jeunes sentent que l'animateur ne sait pas ce qui arrive, et ils le renseignent. Les animateurs doivent donc accepter de jouer pendant un certain temps le rôle d'apprenti et tolérer les interventions des adolescents. C'est une situation assez particulière, qui, lorsque répétée à plusieurs reprises, entraîne une instabilité; elle permet à certains jeunes de contourner les animateurs. S'y ajoute une distanciation des jeunes par rapport aux animateurs. Ils en ont vu passer plus d'un. L'expérience a démontré qu'ils n'ont pas le temps de les apprivoiser qu'ils doivent quitter la maison parce que c'est la fin du contrat de six mois.

Il n'y a pas de lois régissant le travail en maison de jeunes; de l'expérience on établit les paramètres d'intervention. Quand et jusqu'où un animateur peut-il et doit-il intervenir? Que doit-on faire des confidences des jeunes? A qui doit-on allégeance? A qui doit-on penser en premier? La

crainte de la délation existe-t-elle?

Lors de toute action, ces questions restent présentes. Puis-je? Dois-je? On s'interroge les pose non seulement en fonction d'un individu et d'une action présente, mais aussi en fonction d'un groupe et des actions futures.

Par exemple, le problème de la dénonciation d'un acte criminel soulève des questions d'ordre moral. Ainsi, l'animateur qui sait qu'un adolescent a commis ou est sur le point de commettre un acte criminel, doit-il dénoncer ce dernier? La dénonciation demande beaucoup de tact et de sang-froid et génère par le fait même une situation de conflit. Que doit-on faire des confidences?

L'intervention doit être axée sur un principe fondamental en matière de droit des jeunes; la primauté de l'intervention sociale sur l'intervention judiciaire. Il faut amener les jeunes dans un climat de confiance dans le but de communiquer avec eux sur les sujets qui les préoccupent. L'animateur ne doit pas être hostile face aux agissements des jeunes. Il doit suggérer et non pas exiger un comportement. Dans cette démarche, la crainte de la délation est estompée. Encore là, l'animateur fait savoir qu'il n'est pas juge, mais guide.

Enfin, on ne se sent pas prêt à faire face à certaines

problématiques complexes. Ainsi, on ne sait pas toujours comment réagir quand, à l'exemple de La Baie, on reçoit des lettres de jeunes qui prévoient se suicider. On ne peut aller vers le curatif: on essaie de désamorcer la crise, d'intervenir au premier degré, pour ensuite référer le cas à une personne compétente. Si le jeune le demande, on peut aller jusqu'à l'accompagner. L'équipe d'animation croit en la justesse de ses interventions, mais elle est consciente de ses limites, et son expertise fait en sorte qu'elle saura jusqu'où elle sait et doit aller.

D.CONCLUSION

Une maison de jeunes se forge à l'image du milieu dans lequel elle évolue. Nous ne pouvons prévoir que ce qu'est une maison aujourd'hui prévaudra demain. Même si on évolue sur des bases solides (on a une renommée, des appuis, des fonds, et un local), la clientèle n'est jamais la même et la communauté est en constante mouvance. On travaille en symbiose, en continuité, avec le milieu. Ce qui perdure, c'est la priorité octroyée à l'implication des jeunes et au dépassement de soi. On intervient sur les jeunes pour que ceux-ci en viennent à intervenir.

Il est évident que ce n'est pas facile à réaliser, qu'il faut de façon constante être sur ses gardes pour avancer et ne

pas reculer. Dans l'état actuel des choses, les deux maisons étudiées nous donnent l'exemple de maisons de jeunes qui ont transcendé le simple lieu de rencontre pour devenir un lieu d'apprentissage.

Ainsi donc, les pratiques des maisons mettent en lumière le fait qu'on dispose des outils nécessaires pour inciter les jeunes se prendre en main. Non seulement sont-elles en mesure de le faire, mais encore, elles en ont la volonté. Pour ce faire, elles ne font pas intervenir des arguments financiers, ce qui prime, ce sont les jeunes.

Cette prise en charge de la jeunesse se fait par divers moyens. C'est ainsi qu'on parle de démarche vers l'autonomie. Grâce aux comités et à l'organisation des activités, les adolescents sont amenés à prendre connaissance de leurs capacités. C'est ainsi qu'entre en jeu les notions d'auto-prise-en-charge et d'auto-réalisation. Mais encore, lorsqu'on parle de démarche vers l'autonomie, on entend travailler en fonction des choix que les adolescents doivent effectuer, et faire en sorte qu'ils prennent plus de place; ce qui n'est pas toujours facile.

On y croit que c'est par le développement de leurs capacités que les adolescents pourront enfin se prendre en main. S'ils agissent, c'est dans un cadre où ils sont libres,

mais responsables. Les animateurs ont comme mission d'être un support, d'aider les adolescents à cheminer. Dès lors, la prise en charge s'effectue en partie grâce à la structure qui préconise un équilibre des forces en présence. Les jeunes devant y occuper autant de place que les adultes du conseil d'administration et l'équipe d'animation.

Les animateurs s'évertuent donc à aider et à trouver des moyens pour que les adolescents puissent atteindre l'objectif ultime qu'est la prise en main par les jeunes. On pense alors aux comités, à l'organisation d'activités, à l'écoute, au renforcement positif. Rappelons que le renforcement positif permet aux jeunes de recevoir individuellement un hommage. C'est par le renforcement qu'ils sont reconnus.

Mais attention! L'implication des jeunes ne va pas de soi; il faut aller les chercher. Attirés à la maison parce qu'elle est un lieu de rencontre, ils considèrent ses autres caractéristiques étant accessoires.

On parle souvent du manque de mobilisation des jeunes, de leur individualisme. A défaut de pouvoir se tourner vers un organisme ou une personne aidante, les jeunes se centrent sur eux. Cela n'est pas sans rendre difficile le travail des animateurs. Pour parvenir à attirer et soutenir leur attention, il faut faire preuve de patience et d'invention. En fin de

compte, ces jeunes reçoivent plus d'une maison de jeunes que ce qu'ils lui demandent.

CHAPITRE VI:

QUI AIDE QUI?

Nous pouvons faire une analogie entre une maison de jeunes et l'être humain. On a beau naître à une même époque, nous sommes tributaires de notre environnement. Quoique distinctes, elles partagent un même vécu fait d'incertitude et d'instabilité. Avec le temps, les maisons se sont adaptées à la situation, mais aspirent à un meilleur avenir où l'aspect financier passerait au second plan. On pourrait aller plus loin en qualité et en quantité: l'intervention auprès des jeunes devrait prendre une place plus importante. On établit des plans, qui sont difficiles à réaliser dans l'état actuel des choses. Il n'est pas question que cesse le combat. Plus ça change, plus c'est pareil. On avance d'un pas pour en reculer de deux.

Constattement il faut produire des preuves d'efficacité. A l'occasion elles se voient encore contestées. La marge de manœuvre reste grande, les faux pas sont coûteux. Des adultes de Roberval gardent encore en mémoire des méfaits qualifiés de "gros vandalisme" qui se sont produits il y a plus de cinq ans. Malgré tout, les maisons se sentent reconnues par le ministère de la Santé et des Services Sociaux, l'ensemble des organismes du milieu, les parents, et les jeunes. A preuve, on fait

maintenant appel à elles à titre de collaborateur; parfois même ce sont elles qui sollicitent.

Forgées à même le milieu d'appartenance, les maisons y retournent pour recruter les acteurs qui leur donneront la réplique. Indifféremment de l'endroit où on se trouve, on remarque la même brochette d'acteurs principaux. C'est au niveau de la distribution des rôles que se fait la distinction.

En tout, six acteurs principaux sont retenus. Les seconds rôles sont écartés du modèle; les relations entretenues avec ces acteurs ne sont qu'épisodiques et sans apport significatif dans le fonctionnement des maisons.

Les rapports avec les membres de la communauté locale permettent l'échange de services, d'informations, et d'équipements. Sont-ils partenaires? En quoi le sont-ils? Trois schémas se dessinent.

Dans le premier cas la maison se voit dans l'obligation de demander. La relation est sans équivoque. On sait ce qu'on veut et pourquoi on le veut. On sait qui aide qui! A l'inverse, des acteurs vont offrir, proposer leur appui. Les règles du jeu y sont moins claires. Pourquoi veut-on aider? Enfin, d'autres donneront mais ne demanderont pas de manière implicite. Quel bilan doit-on en tirer? Faut-il parler en terme de gagnant et

de perdant? Les échanges sont-ils inégaux?

A. LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires ont en commun un vécu caractérisé par l'instabilité. Pour contrer cette tendance, une coalition des organismes dans le but de former une force politique, est préconisée. Cristallisée à La Baie par l'intervention du CLSC, on prépare un plan d'intervention auprès du gouvernement provincial pour obtenir des modifications du mode de financement des organismes communautaires.

Pour la maison de jeunes "Laser" il s'agit d'un voeux pieux. Elle souhaite qu'il y ait collaboration avec les autres organisations du milieu, mais cet appel n'est pas encore entendu. Les portes restent fermées, chacun a des objectifs à prioriser, offre ses services, a son château fort, sa clientèle. Nécessairement, cela implique une forme de compétition. Par le passé, il y a eu tentative de création d'une association des organismes, elle échoua. Elle reste toujours possible, mais demande une grande collaboration. Cette compétition n'est pas perçue à la négative par la maison: le climat compétitif incite les organismes à performer. "A la limite, la compétition peut devenir le moyen, ou l'objectif final de vaincre, de dépasser l'autre".(coordonnateur)

B.LES CLUBS SOCIAUX

Peu importe la communauté à laquelle on réfère, les clubs sociaux remplissent la même fonction; ce sont des bienfaiteurs qui donnent sans demander en retour. Ils organisent des activités permettant le financement des maisons, ils octroient de petites subventions.

C.RELATIONS AVEC LES TROIS PALIERS GOUVERNEMENTAUX

1.Le niveau municipal

Le Regroupement des maisons de jeunes du Québec et le ministère des Affaires sociales, s'accordent pour dire que les municipalités sont vouées à jouer un rôle de premier plan dans le dossier des maisons de jeunes.

Outre le local, les municipalités prêtent des équipements et offrent la possibilité d'user de certains services. Cette contribution n'est cependant pas illimitée. C'est pourquoi il est difficile pour le Laser d'en obtenir davantage; la municipalité considère la maison comme étant déjà grassement aidée. Dans cette ville, nombreux sont les organismes qui ne disposent pas d'un local, et la maison de jeunes fait figure de privilégiée. De fait, lorsqu'on veut emprunter de

l'équipement matériel, il faut que ce soit de petites choses, pour des activités spéciales. Ces emprunts sont d'ailleurs peu fréquents.

Les municipalités répondent volontiers aux sollicitations des maisons lorsqu'elles déposent une demande d'aide matérielle. Ce dont les maisons ont besoin, il faut CEPENDANT qu'elles le signifient aux conseils municipaux; ils reçoivent les demandes, ils ne les devancent pas. Les magistrats de la ville ne connaîtront les besoins et revendications des maisons que parce qu'elles se seront présentées devant eux: l'implication reste indirecte. C'est pourquoi, du point de vue des maisons, la participation des conseils municipaux au sein de leur conseil d'administration serait souhaitable.

Le voeux à Roberval s'est réalisé; certains édiles municipaux font partie du conseil d'administration de la maison de jeunes. Le maire actuel y a déjà occupé le poste de directeur, et trois conseillers sur sept y siègent présentement. Il est évident que cela ouvre de nombreuses portes. Ceux qui détiennent le pouvoir à Roberval sont donc, pour une bonne part, conscient du vécu d'une maison de jeunes.

La maison de La Baie aimerait qu'il en soit de même, des requêtes en ce sens ont été présenté au conseil municipal. On a essuyé un refus, le conseil prétextant qu'il y aurait conflit

d'intérêt.

2. Le provincial

Les liens unissant les maisons de jeunes aux divers paliers de gouvernements sont complexes. Elles transigent principalement avec le gouvernement provincial et en particulier avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux. Depuis 1976, ce ministère octroie des subventions aux maisons de jeunes par le biais du programme de subvention du Service des Organismes Bénévoles.

Depuis dix ans, on entretient des relations de confrontation avec le gouvernement provincial. Au début des années 80, au moment où naissaient les maisons de Roberval et de La Baie, tous les espoirs étaient permis. En même temps qu'elles prenaient de l'importance, les subventions se comportaient de même manière. La situation a changé et c'est là que le bât blesse. Les maisons, à l'échelle du Québec, ont fait leurs preuves; elles revendiquent le droit de disposer de plus d'argent.

Le programme existant présente des limites; les maisons réclament une politique d'extension où elles contribueraient à titre de partenaires. Pour 1990, elles ont reçu une augmentation de 5 000\$. Elles se gardent de crier victoire;

l'augmentation serait une belle pomme empoisonnée, une tentative de les endormir.

Si elles luttent, c'est pour que la reconnaissance de leur action alternative soit traduit par une réforme du mode de financement. On veut mieux vivre en conservant son autonomie. Dans les politiques d'attribution, les organismes présentant une demande de subvention doivent prouver qu'il leur est possible de fonctionner sans que le ministère soit obligé de verser les subventions totales nécessaires. Même si le ministère n'est pas l'unique bailleur de fonds et que maintenant plus de 50% des revenus provient du milieu, il se donne le privilège de vérifier la provenance et l'utilisation des autres revenus. On interprète cela comme étant une atteinte à l'autonomie des maisons.

A Roberval on en conclut que:

A un certain niveau on est reconnu par le ministère. Oui! les organismes bénévoles, continuez votre beau travail! On vous donne \$40 000. C'est pas indexé depuis trois ans, mais fermez votre gueule! Et oui! on sait que si c'était l'Etat qui avait pris cela en mais ça couterait au moins dix fois le montant. La cause des adolescents c'est moins éclatant qu'une salle d'urgence qui est pleine.
(coordonnateur)

Il y a eu la Commission d'enquête sur la Santé et les Services Sociaux. A l'instar du Regroupement des maisons de

jeunes, on s'y est intéressé. Mais, nous dit-on, entre ce qui est écrit et ce qui a été dit, une marge existe. Mais encore, on a cru bon de mettre sur pied un organisme dont le mandat est d'informer le gouvernement sur les besoins et attentes des jeunes, soit le Conseil permanent de la jeunesse. D'après les maisons, il s'agit d'"une voie de garage du gouvernement pour les jeunes". On considère que les audiences qui se tenaient à la grandeur du Québec n'ont eu pour but que de remettre à plus tard les actions que le gouvernement devrait entreprendre tout de suite. Les maisons croient que le gouvernement provincial connaît les besoins et attentes des jeunes mais qu'il n'a pas la volonté d'agir.

En regard à la réforme des soins de santé et des services sociaux, les maisons de jeunes appréhendent l'avenir. En créant des régies régionales, on retrouve un intermédiaire de plus, de trop. Habituelles à transiger directement avec les ministères, elles n'auront plus que des rapports indirects.

Déjà certaines maisons ont placé en veilleuse ou abandonné, pour des raisons financières, des objectifs d'opération. Avec la réforme, faudra-t-il faire en sorte qu'il y ait correspondance entre les objectifs des maisons et ceux du ministère; et peut-être ainsi passer à côté de problèmes importants? Si on veut conserver son autonomie il faut user de stratagèmes, voire même de diplomatie, sans pour autant devoir

renoncer à remplir les mandats fixés. A Roberval, cela signifie concrètement d'essayer de ménager la chèvre et le chou en essayant de correspondre aux critères de subvention. Il en résulte que: "(...) les objectifs sont toujours là, sauf que les moyens qu'on prend pour y arriver sont presque contradictoires par rapport à la structure qu'on s'est donnée".
(coordonnateur)

Il y a également crainte qu'il y ait une plus grande complexité au niveau des questionnaires. Que cette complexité soit instaurée dans le but de filtrer, mais aussi d'obtenir davantage de renseignements sur les pratiques des organismes communautaires.

(...) j'ai peur au niveau de l'ingérence. Là, on dit que les instances qui vont être responsables des subventions sont beaucoup plus proches. Elles sont beaucoup plus susceptibles de rentrer à l'intérieur. D'aller voir qu'est-ce qui se passe. Je regarde seulement au niveau des formulaires de subvention. Depuis deux ans, il y a toujours des changements, des questions de plus... A un moment donné, tu te poses des questions. Tu te dis: Vers où ils s'en vont? C'est toujours plus détaillé. C'est des questions qu'on trouvait plus ou moins pertinentes. Cette année c'était le nombre de personnes, de travailleurs qui ont monté l'activité. C'est pas pertinent dans une demande de subvention. Tu te dis: ils viennent encore te chercher des renseignements par la porte d'en arrière.(Maison de La Baie)

La demande de plus de renseignements est justifiable, mais

on se sent talonné.

(...) t'as les bailleurs de fond, c'est à dire l'Etat, qui veut injecter des sous, veut avoir des résultats, veut associer des organismes communautaires au réseau. Depuis un certain temps, le Ministère ne parle plus d'organismes communautaires mais d'organismes bénévoles. Quand on reçoit des lettres du ministre elle dit: Continuez à faire régner le bénévolat dans votre milieu et n'oubliez surtout pas de travailler sur les jeunes en difficulté... Le message, ils le font passer avec des gros sabots.

(Maison de Roberval)

3. Le fédéral

Ce n'est pas d'hier que les maisons se plaignent de l'inadéquation du mode de financement des Organismes Communautaires Jeunesse. Par manque de fond, on ne peut que se tourner vers des programmes d'emploi des gouvernements fédéral et provincial. Ces programmes sont fait en fonction de la personne embauchée et non pas en fonction de l'employeur. On ne peut espérer obtenir de la compétence qu'en jouant avec le facteur temps, si c'est possible.

Dans le dossier des maisons de jeunes, le gouvernement fédéral joue, en un sens, un rôle de second plan. Si on fait appel à lui, c'est uniquement parce qu'on peut obtenir du personnel par le biais de certains programmes. Il n'impose pas de lignes de conduite, mais son rôle, quoique secondaire, n'est

pas sans entraîner des problèmes importants.

Les gens bénéficiant de ces programmes n'ont pas tous le potentiel pour travailler en maison de jeunes. Ces programmes, outre un important roulement du personnel, ne facilitent pas le travail des personnes déjà en place: comment peut-on espérer de bons résultats quand la personne qui devrait être aidante a autant besoin d'aide que certains jeunes? On essaie d'y remédier; en fonction de ses possibilités, chacun est valorisé à travers l'équipe d'animation.

Encore faut-il que ce soit possible. Le programme Extra en est un bon exemple. Avant son instauration, on pouvait sélectionner les personnes qui seraient à l'emploi de la maison. Avec ce programme ce ne plus possible, on impose des travailleurs.

Cette situation prévaut dans toutes les maisons de jeunes du Québec, entraînant d'une certaine manière, un plus grand dynamisme, mais constituant également une source de déséquilibre. A tous les six mois, au gré des projets, la situation change, plus ou moins de personnes sont à l'emploi des maisons. Encore aujourd'hui, il arrive à Roberval que le permanent consacre deux ou trois semaines uniquement à la recherche de financement. Cela aurait signifié, s'il n'y avait eu qu'une personne à l'emploi de la maison, que celle-ci aurait

fermé ses portes pendant ce temps. Heureusement, cette maison compte sur les services d'un permanent ce qui représente une continuité dans le traitement des dossiers. Mais toutes les maisons n'ont pas cette chance.

D. LES CLSC

Dans le développement des maisons, le rôle des CLSC est déterminant. Qu'il soit instigateur de la formation d'une maison ou partenaire dans son avenir, son apport se fait au niveau de l'échange de l'information, des connaissances. Le CLSC offre directement son expertise, et par rétroaction il bénéficie du travail exercé par les maisons. Doit-on voir dans les maisons de jeunes des victimes du trop plein du système? Les maisons affirment que non, et il ne saurait être question d'échange inégal. A Roberval on va jusqu'à affirmer qu'il serait préférable qu'il en soit ainsi; on aurait une certaine forme de reconnaissance; un partenariat pourrait s'établir. Si on est utilisé, tant mieux!

S'assurant que la maison étant viable, le CLSC s'est retiré du dossier. A partir de ce moment et jusqu'à maintenant, on a cessé d'avoir des relations. La maison voyait ce détachement comme étant nécessaire: on pouvait et on voulait voler de ses propres ailes. On évacuait ainsi toute attitude paternaliste.

Où, en région, peut-on trouver des psychologues, des travailleurs sociaux, etc? Dans les grands centres urbains on peut espérer avoir l'aide bénévole de quelques étudiants en psychologie, counselling, etc. Déjà à La Baie et Roberval l'action bénévole, outre les personnes qui siègent au conseil d'administration, est très rare. Si on veut obtenir de l'aide de professionnels, il est faut se tourner vers de grosses structures. A La Baie, le CLSC apporte sa contribution; pour Roberval c'est le centre de réadaptation.

Le partenariat existe entre le CLSC de La Baie et la maison locale. L'association ne se borne pas à l'unique participation du travailleur social; le personnel de la maison est consulté dans le traitement de certains dossiers. Est-ce une extension des services sociaux étatiques? En vient-on, indirectement, à demander aux animateurs de jouer le rôle de psychologues? De ce point de vue, y-a-t-il risque de perte d'autonomie?

Les maisons de La Baie et de Roberval ne perçoivent pas le CLSC comme étant un élément du réseau des Affaires sociales. Un réseau dont il faut se méfier. Le véritable ennemi se situe à un niveau plus abstrait, plus éloigné, l'ETAT. Le loup ne pourrait être dans la bergerie. L'équation CLSC=ETAT ne se fait pas.

E.CONCLUSION

Taillées à même le milieu d'appartenance, les maisons de jeunes se tournent vers lui pour trouver plus de 50% de l'argent nécessaire pour boucler le budget. Les contributions financières ne doivent toutefois pas assujettir les maisons aux donateurs. L'essence même des organismes communautaires, et en particulier des maisons de jeunes, demande une autonomie dans le travail. Désirant conserver le caractère de proximité et d'écoute des personnes à qui les services sont destinés, et son caractère alternatif, les maisons veulent préserver cette autonomie. C'est pourquoi, parce qu'on exerce en milieu ouvert et que le travail se fonde sur l'action ponctuelle, les maisons désirent éviter la technocratie et la bureaucratie. Autrement, les interventions pourraient être déconnectées de la réalité du milieu et s'en suivrait une distanciation entre le pouvoir et les utilisateurs.

En mettant en retrait le caractère singulier de chaque maison, on ne rend plus réalisable l'action dans l'ici et le maintenant. De fait, on permet difficilement aux jeunes d'exercer une influence sur leur environnement. Dès lors, ils ne peuvent qu'être soumis à une identité dont ils ne sont pas les créateurs.

Mais encore voient-ils accroître l'espace entre eux et le

pouvoir. On se place alors en contradiction avec, d'une part les jeunes qui demandent de pouvoir s'y confronter, et d'autre part les sociétés locales qui doivent rendre aux collectivités territoriales les moyens d'agir et d'intervenir. Il en découle que les maisons ne pourraient constituer un contre-pouvoir du fait que les jeunes ne maîtriseraient pas partiellement les orientations et actions des maisons.

En se plaçant en rapport avec les organismes du milieu on ne perçoit aucune perte d'autonomie. Au contraire, ces relations vont permettre sa conservation. Un partenariat juste et équitable naît des échanges.

Le sentiment de perte ou de risque de perte d'autonomie se met en pratique dans les relations des maisons avec le gouvernement provincial. La Commission d'enquête sur les Services de Santé et les Services Sociaux dégageait quatre enjeux dans les relations entre ce palier gouvernemental et les organismes communautaires, soit; 1-la reconnaissance du rôle et la contribution des organismes communautaires, 2-le respect de leur autonomie, 3-un financement adéquat, 4-la mise en oeuvre d'une collaboration établie sur des bases équitables.

Dans la réalité on doit parler de relations de confrontation; on admet pas le droit à la différence des maisons de jeunes. Les relations n'ont jamais été au beau fixe.

Les fonds sont insuffisants et on se sent de plus en plus talonnées. Avec le temps les questionnaires de demande de subvention sont plus complexes, plus spécifiques. On en est maintenant à un point tel que les maisons s'interrogent sur le degré de pertinence de certaines. Fait-on face à de l'ingérence de la part du gouvernement dans les affaires des maisons? Peut-on en donner comme preuve le fait qu'il se réserve le privilège de vérifier les sources et l'utilisation des autres revenus?

C'est pour éviter que cela n'arrive que l'on revendique une réforme du mode de financement où les deux acteurs agiraient à titre de partenaires. Ce n'est pas d'hier qu'on réclame des changements et la tangente que le gouvernement du Québec prend depuis quelques temps ne laisse pas entrevoir qu'il y ait modification en concordance avec les revendications des maisons.

CONCLUSION GENERALE:

DU PASSAGE DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA JEUNESSE
A LA PRISE EN CHARGE DE LA JEUNESSE.

On peut se demander quel est le poids politique des maison de jeunes. Se distinguent-elles des autres organismes communautaires? La cause des adolescents revêt-elle un caractère d'urgence? Ne dit-on pas qu'il faut bien que jeunesse se passe? Qu'est-ce qui a le moins de crédibilité, les maisons de jeunes ou la cause des adolescents? Est-ce parce que quantitativement on est moins important qu'on n'a pas de besoin? Est-ce parce qu'on crit moins fort qu'on n'a rien à dire? La jeunesse a-t-elle un rôle à jouer ou est-elle en attente? Les jeunes sont-ils comme l'image qu'on véhicule d'eux, individualistes et amorphes?

Quand on s'attarde à la clientèle des maisons de jeunes on s'aperçoit qu'en général ce sont des jeunes qui ont une vie difficile. Il n'y a l'a rien de surprenant puisque la promulgation de la Loi sur la protection de la jeunesse devait entraîner une dualisation de la société. Pour les classes populaires, faute de pouvoir disposer de l'argent nécessaire pour s'orienter vers le secteur privé, il faut se mobiliser et

se débrouiller seules.

Il va de soi que la formule des maisons de jeunes ne fonctionne pas nécessairement avec tous. Les jeunes ne sont pas tous atteint de même manière. Mais ce qu'on considère comme important c'est que la majorité des jeunes finissent par s'impliquer, par faire preuve d'initiative, ce qui avant de fréquenter la maison n'était pas leur lot. Ce qu'on réussit en maison de jeunes, c'est de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils existent et qu'ils ont quelque chose à dire et à faire. Qu'ils ont une place à occuper à l'intérieur de la maison de jeunes mais aussi au sein du milieu, de la société. Les maisons de Roberval et de La Baie démontrent bien que les grands idéaux des maisons de jeunes ne sont pas des mots vides de sens. Que le passage de la théorie à la pratique n'est pas facile mais qu'il est possible. Qu'il n'est pas faux de prétendre qu'en maison de jeunes on peut atteindre le "statut de vrai citoyen". Il s'agit là de la pierre angulaire de toute intervention. Où on met en inter-relation l'écoute et l'action.

Ce que demande la société aux jeunes c'est de se conformer au modèle que la génération précédente a inventé. Ce qu'on oublie c'est que l'on s'adresse à une génération sacrifiée. Les babyboomers occupent toute la place et la situation économique

joue contre eux. Les jeunes en maison de jeunes en ont conscience.

Partout, on entend dire que c'est vers les petites unités qu'il faut se tourner. L'heure n'est plus aux grosses structures, on sait que c'est le local qui doit prendre la relève. N'est-ce pas tant mieux? Ne critique-t-on pas l'anonymat des polyvalentes? Certains sont capables d'y tirer leurs épingle du jeu. L'école ne constituant qu'un endroit de plus où ils reçoivent de la valorisation. Pour d'autres, il s'agit de "faire du temps": ils vont à l'école polyvalente parce qu'ils y sont obligés. Ils n'attendent que le moment de la libération, l'âge de seize ans. Ils n'ont d'ailleurs pas la tête à l'étude, ils ont déjà assez de problèmes à la maison. On retrouve plusieurs de ceux-là dans une maison de jeunes. Ils y vont, ils participent, ils finissent par organiser et prendre part à la vie de la maison. Pour eux la maison de jeunes c'est sacré, à preuve le détachement se fait difficilement à l'âge de dix-huit ans. On s'identifie à elle. On est de la "gang de la maison de jeunes". Au moins, pour une fois, on fait partie d'un groupe. Ce n'est pas un groupe homogène, on n'est pas à l'abri des conflits, ni des tensions, mais quoiqu'il en soit, on tend tous vers le même but. Adroïtement on amène les jeunes à se dépasser en s'impliquant au niveau de la maison de jeunes. Il

est cependant malaisé de traverser son enceinte. On aimerait bien qu'il en soit autrement, mais on garde en tête que le travail que l'on exerce en maison de jeunes se répercute au niveau du milieu.

C'est pourquoi le rôle de la jeunesse, à la lueur de ce qui est vécu en maison de jeunes ne saurait être analysé en fonction du fait que les jeunes n'embrassent plus ou ne semblent plus embrasser de grandes causes. Il faudrait analyser le tout selon une échelle beaucoup plus intimiste, celle des maison de jeunes par exemple. Mais encore faut-il qu'elles puissent conserver leur autonomie.

L'enfance des maisons de jeunes n'a pas été facile. On en n'était pas encore à la crise de l'Etat-providence et elles devaient apprendre à marcher, à parler. Ce n'est pas facile quand il n'y a pas de modèle à imiter. C'était un nouveau langage qu'il fallait inventer, tous n'ont pas compris ce langage. Cela porte problème quand on va à la recherche de fonds dans le milieu. Les gens du milieu n'ont pas tous le même degré de réceptivité. Ainsi certains adultes et certains jeunes ne captent pas le message et d'autre reçoivent un message tronqué, distortionné.

Arrive l'adolescence, période où on est en possession de tout ces moyens mais où on ne peut pas nécessairement en faire les preuves. A l'instar de sa clientèle, les maisons de jeunes ne veulent surtout pas qu'on les prennent par la main. La prise en charge est d'autant difficile à accepter quand le tuteur surgit d'on ne sait d'où. Un tuteur qui veut profiter des avantages mais laisse les désavantages à d'autres.

C'est à ce stade où se trouvent présentement les maisons de jeunes. Si avec la crise économique il y eut un allongement de la période à laquelle une personne est considérée comme jeune, on peut croire qu'il va de même avec les maisons de jeunes. Pourront-elles atteindre l'âge adulte? Ce n'est peut-être pas pour demain!

D'un côté, les maisons de jeunes s'efforcent de faire prendre conscience aux jeunes qu'il faut qu'il se prennent en charge, de l'autre côté il leur faut manoeuvrer pour éviter de se faire prendre en charge par l'Etat. Lorsqu'aux débuts des années 80 on devait constater l'état de crise dans lequel se trouvait l'Etat-providence, la politique du gouvernement québécois en a été une délégation: c'était maintenant aux pouvoirs locaux de prendre la relève. La délégation n'est toutefois pas un synonyme d'émancipation. Le problème entre

l'Etat et les organismes se situe au niveau terminologique, on ne se comprend pas parce qu'on ne parle pas le même langage. Tandis que le gouvernement dans ses relations avec les organismes communautaires parle de complémentarité, les organismes souhaitent un partenariat. Par le partenariat, il y aurait établissement d'une relation entre les deux acteurs qui serait basée sur le respect mutuel des spécificités et rôle de chacun.

Après dix ans de ce régime, le discours du gouvernement n'a guère évolué, mais prend une nouvelle tangente. De plus en plus, ce dont il est question quand on parle des relations entre le gouvernement et les organismes communautaires, c'est la complémentarité. Par le fait même on s'éloigne du partenariat. Il n'est maintenant plus uniquement question d'une prise en charge par le milieu. Ainsi, ce n'est plus le milieu qui se prend en charge, mais bien le milieu qui prend en charge des secteurs d'activités. De cette façon il demeure assujetti à un Etat qui demeure omniprésent et omnipotent. Ce que fait l'Etat c'est d'organiser et contrôler les organisations.

Cet état de chose est diamétralement opposé à ce qui est voulu par le réseau des organismes communautaires. La complémentarité accentuant les rapports hiérarchiques. Du point

de vue des organismes, il est primordial d'en arriver à une reconnaissance de la contribution et de l'expertise des organismes par l'intermédiaire d'un soutien financier adéquat. Il faut qu'il y ait un meilleur soutien mais sans que celui-ci ne soit associé à une perte d'autonomie. Ce discours du réseau des organismes n'est pas d'hier. Les maisons de jeunes ont présenté de nombreux mémoires au gouvernement du Québec, expliquant leur travail et faisant valoir que pour le poursuivre il était impératif de pouvoir disposer de davantage d'argent. Le dossier a évolué mais cependant pas dans le sens où les maisons le désiraient. Avec les années l'Etat incite le local à prendre une plus grande place. L'importance du rôle du local devant être inversement proportionnel à celui joué par l'Etat. Pour ce qui est des montants d'argent que le gouvernement attribue, la proportion est inversement proportionnelle aux demandes de renseignements. Ces demandes sont perçues comme étant de l'ingérence du gouvernement dans la régie interne des organismes communautaires. C'est à ce niveau que l'on craint la prise en charge. C'est de cette manière également qu'on en vient à récupérer l'expertise des organismes.

Les organismes communautaires jeunesse sont particulièrement mobilisés contre ce qu'ils nomment "la communautique, c'est-à-dire le développement étatique de nouveaux services plus légers, moins coûteux, de

petite taille, en milieu ouvert, "humanisés", considéré comme une nouvelle façon d'établir la logique dominante dans les services et comme une façon détournée pour les institutions de s'approvisionner à même les maigres budgets dévolus aux expériences communautaires.⁹⁴ ✓!?

Les maisons de jeunes admettent que pour des motifs de rentabilité, de productivité vis-à-vis des ressources publiques, il est nécessaire de rendre des comptes. Mais encore faut-il que la demande de renseignements soit justifiée. Entre la démonstration d'un travail bien fait et le contrôle bureaucratique, il y a une marge que le gouvernement semble tenter de franchir. Les questionnaires des demandes de subvention sont maintenant plus complexes. On s'interroge sur la pertinence d'une question portant sur le nombre de personnes qui ont travaillé à l'organisation d'une activité. Mais encore on parle de l'injustice de ce mode d'évaluation quand il s'adresse à des organismes qui font un travail qualitatif. Comment peut-on quantifier un travail qualitatif s'orientant sur la prévention? Comment peut-on prouver le bien fondé de l'organisation d'une parade de mode ou de soirées dansantes pour développer les potentialités des jeunes?

⁹⁴J. Lamoureux, "La commission Rochon: le communautaire, encore et toujours à la marge", Revue internationale d'action communautaire, numéro 20/60, automne 88, p.163.

Les maisons de jeunes ne sont pas confiantes face à l'avenir. On considère qu'avec l'avant projet de loi sur les soins de santé le processus s'accenturait. Avec les régies qui seraient créées, outre le fait que pourrait apparaître des tendances à la compétition entre organismes communautaires, on appréhende que par ce biais le ministère puis accroître sa mainmise. N'est-ce pas une tentative de division pour régner? Ces régies on les considère comme étant un intermédiaire de plus, un intermédiaire de trop. Même en s'adressant directement au ministère de la Santé et des Services Sociaux on ne se croit pas écouté, qu'en serait-il avec des régies? Enfin, les organismes devront-ils, question de survie, mettre de côté certains objectifs spécifiques pour devoir faire correspondre les objectifs à ceux du ministère? Ce serait pour les maisons de jeunes mettre en veilleuse le principe de base, soit de faire coller les objectifs spécifiques des maisons aux besoins du milieu où elles s'implantent. Dans ce cas il serait encore plus question de complémentarité et moins de partenariat. C'est ainsi que l'on assiste au passage de la prise en charge par la jeunesse à la prise en charge de la jeunesse.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE, Mireille, Loi sur les jeunes contrevenants, Formation permanente, cours 91, Edition de la formation professionnelle du Barreau du Québec, Montréal, 1984-85.

BATSHAW, Manuel G., Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil, Ministère des Affaires Sociales, Gouvernement du Québec, 1976.

BELANGER, Louis, "Pratiques politiques des jeunes dans une société en mutation", Actes du colloque sur la place des jeunes dans la société politique québécoise, Université Laval, Ste-Foy, 1985.

BERNARD, L., et LAPIERRE, A., "Loi 24; délinquance juvénile et pratiques préventives", Revue internationale d'action communautaire, no 11/51, printemps 84, p.29-34.

BLANCHARD, Marie, Organisations populaires et transformations sociales, le R.O.C.C.R. et six de ses organisations-membres, Cahiers du GRIDEQ, no

18, Université du Québec à Rimouski, 1986.

BOLLE DE BAL, M., "Crise de générations et classes d'âge: images, héritages, passages", Les cahiers sur la recherche sur le travail social, no 13/87, Université de Caen, 1987, p.35-70.

BOULLIER, D., "Rapport de génération(s): classement par l'âge et généalogie", Les cahiers sur la recherche sur le travail social, no 13/87, Université de Caen, 1987, p.5-10, 1987.

BOURGON, Michèle, "Quand le conflit de générations entre en salle de classe, ou Connaissez-vous Max Headroom?", Actes du congrès 1987, R.U.F.U.T.S., Montréal.

CARRIER, Maurice, "Vers un mouvement jeunesse?", Carrefour des Affaires sociales, vol 7, no 1, hiver 1985, p.18-23.

CHARRON, Claude, "Ne vous laissez pas parler comme cela!", Actes du colloque sur la place des jeunes dans la société politique québécoise, Université Laval, Ste-Foy, 1985.

CHOUINARD, Raymond et Normand DUROCHER, "Le terreau et le terroir, Quelques principes d'intervention et de gestion", Convergence, mars 1983.

CLERC, Denis, LIPIETZ, Alain, J. SATRE-BUISSON, La crise, Paris, Alternatives économiques, Syros, 1983.

D'AMOURS, Martine, "De "peace and love" à "no future" ", Vie ouvrière, no 185, mars 1985, p.16-18.

DANDURAND, Renée B., "Jeunes et milieu familial", Une société de jeunes, sous la direction de Fernand Dumont, Institut québécois de la recherche sur la culture, Québec, 1986, p103-120.

DELEURY, RIVET, LINDSAY, "Historique et analyse de la loi de la protection de la jeunesse", Intervention, été 1978, no 52.

Direction des services de santé communautaire, Hôtel-Dieu de Roberval, Pour une opérationnalisation de l'approche globale et communautaire en santé des jeunes, novembre 1986, Roberval, 181 p.

DOLTO, Françoise, La cause des adolescents, Robert Laffont,
Paris, 1988.

DROLET, Isabelle, "Que devons-nous attendre des syndicats",
Vie ouvrière, mars, 1985.

DUCHASTEL, J., "Il n'a plus de jeunesse... mais encore un
Etat", Revue Internationale d'action communautaire,
no 8/48, automne 1982, p.165-175.

DUMONT, Fernand, "Ages, générations, société de la jeunesse",
Une société de jeunes?, Institut québécois de la
recherche sur la culture, Québec, 1986, p.15-28.

FISHER, Hervé, "Du côté des nouvelles générations",
Autogestion, no 20 et 21, 1985, p.263-268.

FORTIN, Denis, Riches contre pauvres deux poids, deux mesures,
Au passage... de l'Etat-Providence à l'Etat-Provigo!,
Québec, Les Editions autogestionnaires, 1988.

FOURNIER, Bernard, "Jeunesse et changement social: un mythe?"
Actes du colloque sur la place des jeunes dans la
société politique québécoise, Ste-Foy, Université

Laval, p.14-43, 1985.

Jeunesse: un plan d'action. Rapport du Comité Sénatorial spécial sur la jeunesse, février 1986, 145 p.

GAUTHIER, Madeleine, "Les associations de jeunes", Une société de jeunes?, sous la direction de Fernand Dumont, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1986.

HALLEY, Paule, Josée POITRAS; sous la direction de Me Patrice Garant, groupe de recherche en droit carcéral, Les droits des détenus, Faculté de droit, Université Laval, août 1988, (document inédit).

HAMEL, P., A. GERMAIN, "L'autonomie des collectivités locales: entre la crise et le changement", Revue internationale d'action communautaire, no 13\53, p.35-44.

KLEIN, J.-L., avec la collaboration de J. Désy, Christiane Gagnon, et Roland Charbonneau, Désengagement de l'Etat organisations populaires en régions périphérique: notes pour un projet de recherche, novembre 1982, vol. 1, no. 2.

La prévention un vaccin contre le crime, Gouvernement du Québec, Ministère du Solliciteur général, Direction générale de la sécurité publique, 1988.

L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action, Ministère de l'éducation, 1983.

Le système de justice pour adolescents, tu as des droits... les autres aussi!, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Ministère de la santé et des services sociaux, Ministère du Solliciteur général, 1987.

Loi sur la protection de la jeunesse, chapitre p34, Lois refondues du Québec.

MACLOUF, Pierre, "Les restructurations économiques et l'ancrage territorial de la crise de l'Etat-providence", Revue internationale d'action communautaire, no 13/55, p.9-17.

MAISON DE JEUNES DE CHARNY INC., Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux, Charny, 1988.

MAYER, Robert, et Lionel GROULX, Synthèse critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1961, Commission d'enquête sur les Services de santé et les Services sociaux, no 42, Synthèse critique, Les publications du Québec, Gouvernement du Québec, 1988.

MELUCCI, A., "Mouvements sociaux post-politiques", Revue internationale d'action communautaire, no 10/50, automne 1983, p.13-30.

METIVIER, Jean, "Quand la loi intervient...", Carrefour des Affaires sociales, vol 7, no 3, été 1985, p.30-33.

MINC, Alain, L'après-crise est commencé, Paris, Gallimard, 1982.

Ministère de l'éducation, La formation professionnelle des jeunes, propositions de relance et de renouveau, 1982.

MORMONT, Marc, Catherine, MONGENOT, "Le retour au local et les classes moyennes", Revue internationale d'action communautaire, no 13\53, p.19-33.

MYRE, Jean-Guy, "La loi sur la protection de la jeunesse:
Mission accomplie?", Carrefour des Affaires Sociales,
vol 7, no 3, été 1985, p.17-19.

PANET-RAYMOND, Jean, "Nouvelles pratiques des organisation
populaires... Du militantisme au bénévolat au
service de l'Etat", Service social, 1985, vol
34, no 2 et 3, p.340-352.

PROVOST, Monique, Les nouveaux phénomènes sociaux: la
catégorie sociale "jeunesse", Commission d'enquête sur
les Services Sociaux, no 5, Synthèse critique, janvier
1987.

Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé
et les services sociaux, Les publications du Québec,
Gouvernement du Québec, 1988.

Rapport du comité sur les maisons de jeunes, Présenté par
Christos Sirros, député de Laurier à Thérèse Lavoie-Roux,
Ministre de la Santé et des Services sociaux, Québec, mars
1988.

Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire,

Ministère de l'éducation, 1981.

REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUEBEC, Autour des maisons de jeunes, 1983.

REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUEBEC, Document de base, 1983.

REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUEBEC, Une maison de jeunes.

REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUEBEC, Règlements généraux.

REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES SAGUENAY-LAC-ST-JEAN\CHIBOUGAMAU-CHAPAI, Les maisons de jeunes.

RICHARD, Réginald, "Les jeunes, un écart. Marginalité et parallélisme, une résistance?", Questions de culture no 3, Institut québécois de recherche sur la culture, Leméac, 1982, p.133-141.

ROY, Jean-Louis, "Un sommet fructueux", Le Devoir, Montréal, mardi 23 août, 1983.

RUFFO, Andrée, Parce que je crois aux enfants, Montréal, Les Editions de l'homme, 1988.

TREMBLAY, Marc-Adélard, "Morphologie sociale québécoise en mutation: Esquisse à main levée", La morphologie sociale en mutation au Québec, Cahiers de l'ACFAS, no 41, Montréal, 1986.